



Observatoire
Régional
de l'Intégration
et de la Ville

ORIV

Centre de Ressources
Grand Est

2017

Rapport d'activités

RAPPORT MORAL

2017 une année imprévue !

L'instabilité environnementale de nombreuses régions, la persistance de conflits violents à fortes consonances identitaires, des rapports de force en rapide évolution, continuent d'entraîner des mouvements de populations importants mais aussi suscitent des inquiétudes et des changements, une tendance à vouloir tourner le dos à des situations jugées dépassées et à renouveler les équipes au pouvoir dans les vieilles démocraties. En France, une élection imprévue marquée par la déconsidération ou la défaite de personnalités formées de longue date dans le monde des partis politiques qui alternaient régulièrement au pouvoir, a bousculé le paysage traditionnel. Lors du deuxième tour de la présidentielle, la représentante de l'extrême droite - dont le discours se situe à l'opposé des convictions portées par notre association - a été battue mais a tout de même réuni sur son programme plus de 10 millions de suffrages. Le président élu, jeune, cultivé et peu marqué par les pratiques et codes politiques mais déjà bien introduit dans les cercles de pouvoir, a rassemblé autour de sa personne un mouvement affichant une volonté forte de vouloir faire bouger beaucoup les lignes avec une affirmation paradoxale par rapport aux clivages traditionnels non pas de « ni ni » mais de « en même temps ». Une forte majorité parlementaire, des oppositions et contre-pouvoirs sidérés, ont donné une grande liberté d'initiative et d'action à l'Élysée, toujours davantage centre de pouvoir et d'impulsion.

Pardonnez-moi de m'être étendu un peu longuement sur ce sujet mais depuis son origine, l'ORIV inscrit ses activités et ses modes d'intervention dans un cadre où les orientations des politiques publiques sont déterminantes pour les acteurs avec lesquels nous sommes en lien, en accompagnement et à qui nous proposons des ressources (documentaires et méthodologiques) et un appui.

Une des premières manifestations de ces changements a été l'affaiblissement et la déstabilisation d'un certain nombre d'acteurs présents sur les territoires qui sont au cœur de nos préoccupations. Sans crier gare, des subventions ont été diminuées et des emplois, notamment aidés, ont été supprimés. Des associations et des collectivités ont vu diminuer leur capacité d'agir dans le fragile processus d'intégration et de cohésion sociale, tant il est vrai qu'un salarié associatif, un agent de collectivité peut créer du lien, informer, contribuer à développer des synergies. Affaiblir les structures, souvent modestes, contribuant au maintien du lien social, peut entraîner un sentiment d'abandon et de rejet des institutions et encourager les replis vers d'autres acteurs de solidarités, communautaires, ethniques ou religieux. De notre point de vue, c'est une régression inquiétante car elle remet en question la possibilité de choix que devrait offrir la République laïque de croire ou de ne pas croire et d'exercer pleinement et librement sa citoyenneté.

Dans le champ de l'intégration, le projet de loi asile et immigration annoncé et la circulaire du 12 décembre 2017 sur les structures d'hébergement, en prétendant installer une distinction manichéenne entre bons demandeurs d'asile et migrants économiques indésirables, contribue à renforcer, cela n'était vraiment pas nécessaire, la suspicion sur l'ensemble des populations migrantes. Dans d'autres domaines et à d'autres moments, les propositions du milieu associatif solidaire et d'intellectuels éclairés ont permis des décisions et des avancées positives que l'opinion, à travers des sondages, n'avait ni plébiscitées ni anticipées. Il ne faut pas se contenter de battre électoralement les partis de l'exclusion et de la haine, un combat quotidien et un changement de regard sur les réalités migratoires seuls permettront de relever ce défi majeur pour renforcer la cohésion sociale et rendre possible l'égalité des hommes et des territoires.

Dans le domaine de la politique de la ville - après l'inquiétude exprimée par de nombreux acteurs de l'absence de perspectives, le gouvernement sous l'impulsion du Président de la République (suite à son discours du 14 novembre 2017 à Tourcoing) - a initié « une grande mobilisation nationale pour les habitants des quartiers ». Les réflexions engagées permettent de donner une place à tous les acteurs, et en premier lieu aux premiers concernés d'entre eux, à savoir les habitants. Attention toutefois que cette démarche ne s'avère pas contreproductive, d'une part en se coupant des « acteurs intermédiaires » qui au quotidien soutiennent des démarches relevant de l'éducation populaire et d'autre part en rendant illisible une politique publique qui a besoin de stabilité car les impacts des actions menées s'inscrivent dans la durée.

Dans le domaine de la prévention des discriminations, nous ne pouvons que saluer la dénonciation et la reconnaissance des effets des discriminations lors de ce même discours de Tourcoing par le Président de la République. L'enjeu toutefois est double ; aller au-delà de l'interpellation sur ce sujet et éviter de focaliser l'approche sur la seule dimension pénale. La reconnaissance du « délit de discriminations » est une dimension incontournable dans la lutte contre les discriminations mais doit s'accompagner d'un travail, au long court, sur la déconstruction des représentations, les préjugés qui sont à l'origine des inégalités de traitement.

C'est notre expérience déjà longue de production de connaissances, comme centre de ressource, de qualification et d'accompagnement des acteurs dans les trois champs de la politique de la ville, de l'intégration et de la lutte contre les discriminations qui nous amène à exprimer ces convictions fortes. L'émancipation et la promotion des individus, plus particulièrement dans les quartiers populaires, objets de la politique, maintenant quadragénéaire, de la ville, ne peut se passer de l'existence de dynamiques collectives citoyennes, associatives, institutionnelles, soutenues, reconnues et confortées par des politiques publiques adaptées.

Notre association, forte de son équipe salariée compétente, dynamique et fortement impliquée, soutenue par ses administrateurs fidèles et engagés, a, une année de plus, réalisé une somme de travail considérable en s'efforçant de maintenir dans la durée une qualité d'intervention adaptée aux réalités en constante évolution de ses domaines de compétences.

Quelques points au regard de ces réflexions méritent d'être soulignés au titre de l'année écoulée.

L'exposition itinérante « De l'immigré au Chibani », à partir d'un projet initié par l'association Aléos, avec l'appui de l'ORIV (qui en assure également le portage administratif) et une équipe d'historiens de Mulhouse illustre la richesse de l'évocation de l'histoire et de la mémoire de l'immigration qui rejoint celle des quartiers populaires et manifeste la nécessité d'assumer le passé pour assurer le présent et préparer le futur. La reconnaissance récente des droits de certains d'entre eux à l'issue d'une longue bataille juridique contre la SNCF confirme la pertinence de la dynamique collective dans la revendication de l'égalité comme condition de la cohésion sociale.

2017 est également la première année pleine de mise en œuvre de l'action de l'ORIV à l'échelle de la région Grand Est. Ce déploiement a posé des problèmes de logistique, de temps et de coût de déplacements, de types d'intervention également. Avec les moyens dont nous disposons il n'est pas possible d'assurer sur l'ensemble de la région une action de proximité telle que celle que nous avons pratiquée auprès d'acteurs locaux que nous accompagnons de longue date. Mais l'expérience acquise nous amène à transférer auprès de nos nouveaux partenaires des méthodes rodées sur un espace plus restreint. Nous avons également mis en œuvre de nouvelles démarches de travail pour répondre à ces défis.

L'accompagnement de la mise en place et du fonctionnement des conseils citoyens dans le cadre de la politique de la ville au niveau des quartiers populaires nous a confortés dans la conviction de la pertinence de telles instances, mais aussi qu'une pratique rigide de mise en œuvre est inopérante. Une analyse des dynamiques existantes sur chacun des territoires est la condition de réels succès ou de l'explication de quelques échecs permettant une remédiation ultérieure.

La même remarque peut être formulée en ce qui concerne l'évaluation à mi-parcours des contrats de ville qui vient d'être engagée sur de nombreux sites. Cet exercice imposé peut se révéler une démarche de travail permettant de (re)donner du sens à l'action, de faire des choix en impliquant l'ensemble des acteurs, tout en redonnant toute leur place à tous les acteurs parties prenantes de ces territoires : habitants-es, acteurs associatifs, usagers-ères du territoires, services publics des collectivités et de l'Etat, élus-es...

L'extension au Grand Est interpelle également notre fonctionnement associatif notamment la composition de son conseil d'administration. Si nous tenons à conserver la cohésion des orientations que nous avons choisies, pour autant nous avons posés de nouveaux jalons à l'échelle de cet espace géographique et un mouvement s'enclenche. Les technologies de communication pourront se révéler facilitatrices pour concevoir un « nouveau » modèle de gouvernance alliant la nécessaire proximité et la prise en compte de la diversité des territoires.

L'année 2017, imprévue à plein d'égards, s'est pourtant passée sans trop de difficultés. Avec nos partenaires et financeurs, nos relations ont été clairement posées dans les cadres établis les années précédentes. Avec l'Etat, il a été possible de mettre en place une convention pluriannuelle d'objectifs et donc de « stabiliser » les moyens financiers. Les moyens alloués nous ont permis de réaliser globalement le programme de travail que nous avions prévu. Nous formulons ici notre reconnaissance pour la confiance qui nous a été une fois de plus accordée et concrétisée. Des liens sont encore à renforcer ou à établir avec des collectivités territoriales : Conseil Régional, Conseils départementaux et communes ou intercommunalités. Nous y réfléchissons et explorons les possibles. Les enjeux sont considérables et nous savons que pour durer, nous devons conserver cette compétence et cette cohésion, conditions de notre capacité d'adaptation.

Quel sera l'imprévu de 2018 ? Vous le saurez l'année prochaine et nous sommes persuadés que la santé rétablie de notre présidente lui permettra de vous en rendre compte.

Pierre GREIB, Vice-président de l'ORIV

SOMMAIRE



Rapport moral	2
Un centre de ressources territorialisé	7
L'Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville, c'est.....	8
L'ORIV, en quelques chiffres	11
Une fonction ressources transversale et mutualisée.....	13
Les publications de l'ORIV	17
Outiller les acteurs pour renforcer l'action sur les territoires	21
Accompagner par des démarches territorialisées les acteurs dans le cadre des contrats de ville.....	25
Agir auprès des membres des conseils citoyens et de leurs partenaires	29
Construire les politiques publiques avec les acteurs, y compris les habitants-es.....	33
Optimiser la prise en compte des discriminations dans le Contrat de Ville	37
Accompagner les professionnels-les pour développer des pratiques non-discriminatoires	41
Promouvoir les principes et les processus visant à « faire société ».....	47
Travailler sur ce qui fait commun.....	53
Disposer de ressources par la mise en réseaux	57
Annexe 1 : composition CA	61

UN CENTRE DE RESSOURCES TERRITORIALISE

L'association **ORIV** (Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville) porte un **centre de ressources**, qui a « *pour visée principale d'accompagner la qualification des acteurs du développement social et urbain, à commencer par les professionnels de la politique de la ville* »¹ par la mise à disposition de ressources (information, documentation, expériences...) et l'organisation de temps d'échanges. Le centre de ressources tient compte « *d'une part de l'évolution des politiques publiques et des transformations qu'elles induisent, et d'autre part des réalités territoriales, c'est-à-dire des besoins identifiés sur le terrain et des systèmes d'acteurs locaux* »². « *Ils constituent des observateurs privilégiés des dynamiques territoriales urbaines.* »³

Créé en **1992** autour des enjeux d'intégration des populations immigrées en Alsace, l'ORIV a commencé à travailler sur **les enjeux de cohésion sociale et urbaine en 1996**.

En 1997, il s'autosaisit de **la question de la prévention et de la lutte contre les discriminations**. En 1998, il est officiellement **reconnu comme Centre de Ressources politique de la ville**.

L'ORIV intervient, du fait de cette histoire, **simultanément dans trois domaines** : l'intégration des immigrés, la prévention des discriminations (en particulier celles liées à l'origine réelle ou supposée des personnes) et l'égalité, le développement social urbain, à travers, notamment, la mise en œuvre de la politique de la ville (visant à renforcer la cohésion sociale et urbaine).

Pour mener à bien ses missions, l'Observatoire **met à disposition, produit, développe et diffuse des connaissances** sur ces trois sujets. La particularité de l'action de l'ORIV se trouve notamment dans la **complémentarité entre ces différents domaines**, le **croisement des réflexions** et la **territorialisation de ses activités**.

Historiquement présent en Alsace, l'ORIV a déployé ses activités en Lorraine entre 2010 et 2015. Ce développement de l'activité en Lorraine s'est fait en lien avec le Carrefour des Pays Lorrains, association de développement locale renommée depuis peu, « Citoyens et Territoires. » En 2016, l'activité de l'ORIV (sur l'ensemble de ces champs et ces modes d'intervention) a été **déployée à l'échelle de la région Grand Est**.

L'ORIV agit dans une logique d'**observation** et de **veille**. Il se donne la possibilité d'alerter les pouvoirs publics et les personnes concernées sur les constats développés à l'occasion de ses travaux. Par ailleurs, l'ORIV **accompagne et qualifie les acteurs-trices** (élus-es, services de l'Etat, professionnels des collectivités et associations) par le biais de groupes de travail, l'organisation de temps d'échanges, la réalisation d'études et de diagnostics... L'action de l'association s'inscrit également dans une **logique de prospective et d'anticipation**, mais aussi d'interpellation en direction des pouvoirs publics. Elle vise ainsi une transformation des représentations et des pratiques, notamment dans le champ professionnel.

Enfin, l'association s'inscrit dans **des réseaux nationaux** : Réseau national des centres de ressources politique de la ville (RNCRPV), Réseau Ressources pour l'Égalité des Chances et l'Intégration (RECI). Ils permettent une mise en perspective, une confrontation des analyses et une mutualisation des ressources.

Ce rapport d'activités rend compte de l'action menée en 2017 sur l'ensemble de ces volets.

¹ Cadre de référence national Etat – Centre de Ressources, 2016, Commissariat Général à l'Égalité des Territoires : http://www.cget.gouv.fr/sites/cget.gouv.fr/files/atoms/files/cadre_de_reference-crpv-bat.pdf, page 3.

² Cadre de référence national Etat – Centre de Ressources, 2016, page 3

³ Cadre de référence national Etat – Centre de Ressources, 2016 page 3

L'Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville, c'est...

... Une association mobilisée

L'ORIV est une association de droit local et à ce titre est géré par un Conseil d'Administration. La structure, via son équipe salariée, assure une fonction ressources sur plusieurs sujets : l'intégration des immigrés, la prévention et la lutte contre les discriminations, la politique de la ville.

L'Assemblée Générale de l'ORIV s'est tenue le 30 mars 2017 à Strasbourg, comptant une soixantaine de participants-es. Au-delà de la partie statutaire qui a permis de présenter le rapport d'activités 2016 et le bilan financier, ainsi que les perspectives 2017, tant en termes de programme de travail que de financements, l'Assemblée Générale a été l'occasion d'un échange autour des conseils citoyens en partant de l'expérience de membres et d'animateurs-trices de conseils citoyens.

Le Conseil d'Administration (composé de 30 membres : 21 personnes physiques et 9 personnes morales, cf. annexe 1) s'est réuni, sous l'impulsion de la Présidente de l'ORIV, Sylvie JAECKLE et des vice-présidents : Pierre GREIB, Michel FOU DRAT et Rudi WAGNER, six fois au cours de l'année 2017 (21 janvier, 7 mars, 9 mai, 23 septembre, 19 octobre et 7 novembre 2017). La mobilisation des administrateurs-rices de l'ORIV ne se limite pas aux réunions du Conseil d'Administration. Ils ont également participé à des réunions thématiques autour de la réflexion relative à l' « Image des quartiers » et de l'exposition « De l'immigré au Chibani ». Certains-es se sont également impliqués-es dans l'itinérance de l'exposition.

Entre ces réunions, le travail de suivi quotidien a été assuré par le Bureau, composé de 9 membres, qui s'est réuni tout au long de l'année 2017 pour répondre aux nombreux enjeux (relations institutionnelles, contractualisation, missions de l'équipe).

... Une équipe au service du projet associatif et des acteurs

Le programme de travail, validé par les administrateurs-trices et soutenu financièrement par les partenaires, a été mis en œuvre par une équipe de huit salariées.

Au cours de l'année 2017, les salariées qui ont porté les activités de l'ORIV sont :

- Emilie ARNOULET, Directrice de projets (basée à Reims)
- Corinne CURTI, Secrétaire
- Gaëlle DONNARD, Directrice de projets
- Diane HÄSSIG, Responsable de la communication et de la documentation
- Murielle MAFFESSOLI, Directrice
- Caroline OBERLIN, Directrice de projets
- Laetitia ROCHER, Chargée de projets
- Martine THIEBAULD, Assistante de projets

Certaines actions ont bénéficié également d'un appui via la mise à disposition de salariées-es de Citoyens et Territoires.

Chiffres clés

- Une vingtaine de réunions associatives.
- Une équipe de 8 salariées et 30 administrateurs-trices.

Des moyens dédiés pour agir

Ces moyens émanent de différents acteurs :

- de l'Etat via des crédits du CGET (Commissariat Général à l'Egalité des Territoires) et de la DRDJSCS Grand Est... ainsi que du Ministère de l'Intérieur, et plus particulièrement de la Direction de l'Accueil, de l'Accompagnement des Etrangers et de la Nationalité (DAAEN),
- de collectivités du Grand Est : Communauté d'Agglomération de Chalons en Champagne (51), Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der et Blaise (52), Métropole du Grand Nancy (54), Communauté d'Agglomération du Grand Verdun (55), Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France (57), Communauté d'Agglomération du Val de Fensch (57), Ville de Moyeuvre-Grande (57), Eurométropole de Strasbourg (67), Ville de Saverne (67), Ville de Strasbourg (67), Colmar Agglomération (68), Communauté d'Agglomération de Saint-Louis (68), Mulhouse Alsace Agglomération (68), Ville d'Illzach (68), Ville de Kingersheim (68), Ville de Mulhouse (68), Communauté d'Agglomération de Saint-Dié des Vosges (88),
- l'Europe : crédits FEDER et Union Européenne.

Chiffres clés

- Une convention pluriannuelle d'objectifs avec l'Etat sur la fonction de centre de ressources politique de la ville.
- 17 Communes ou Intercommunalités participant au financement de l'ORIV en 2017.

Les financements Etat émanant du CGET et de la DRDJSCS dans le cadre de la fonction de « centre de ressources régional de la politique de la ville » ont donné lieu à une convention pluriannuelle d'objectifs signée en 2017 pour une période de trois ans.

Cette convention s'articule autour de « missions socles » et de « missions complémentaires » :

Les « missions socles » visent à :

- Contribuer à l'animation technique des réseaux de professionnels : partage d'informations, co-élaboration d'outils, diffusion de pratiques, mise en réseau...
- Accompagner la montée en compétence des acteurs locaux par l'organisation de cycles de qualification, de temps formatifs...
- Capitaliser et diffuser par un travail de veille, de mise en commun des connaissances, de formalisation des enjeux et/ou contenus...

La fonction de centre de ressources de l'ORIV donne lieu également à la mise en place d'instances dédiées en complément du Conseil d'Administration, lieu de décision de l'association :

- Comité technique : réunion qui a lieu environ tous les 2 mois en présence de représentants-es du SGARE, de la DRDJSCS et de l'ORIV. Objectif : suivi des actions du centre de ressources, coordination.
- Réunions Etat-ORIV : temps d'échanges autour des actions menées par l'ORIV avec les services départementaux de l'Etat (deux fois l'an) dans un souci de connaissance mutuelle, d'identification des besoins, de mise en synergie et en cohérence des actions.
- Comité des partenaires (non mis en œuvre en 2017) : lieu réunissant une fois l'an l'ensemble des financeurs et partenaires du centre de ressources pour permettre un échange autour du programme de travail.

L'ORIV ... en quelques chiffres !

Quelques indicateurs pour rendre compte de l'activité de l'ORIV...

Au titre de la politique de la ville, l'ORIV travaille (de manière privilégiée) sur un territoire comptant :

40 contrats de ville : 8 en ex-région Alsace, 11 en ex-région Champagne-Ardenne et 21 en ex-région Lorraine,

- 116 quartiers prioritaires de la politique de la ville : 31 en ex-région Alsace, 34 en ex-région Champagne-Ardenne et 51 en ex-région Lorraine.

Ces territoires comptent 397.680 habitants, soit 7,1% des habitants de la région (recensement de la population de 2013).

Au titre de l'intégration des immigrés comme de la prévention et de la lutte contre les discriminations, l'action est déployée sur l'ensemble des territoires du Grand Est.

L'année 2017 est la première année pleine de fonctionnement à l'échelle de la région Grand Est. L'enjeu affiché par l'ORIV était de maintenir une action en proximité tout en élargissant les territoires d'intervention, ce qui suppose d'inventer de nouvelles manières d'agir, de modifier les pratiques.

Chiffres clés / Territoires

- 40 communes différentes ont accueilli des actions.
- Environ 20 communes ou EPCI concernées par des interventions sur sites...
- Appuis auprès des cinq territoires « entrants » en politique de la ville.

Chiffres clés / Types d'action

- 90 actions différentes menées.
- 23 manifestations à vocation informative.
- 59 actions en proximité territoriale...

La diversité des actions rend compte de cette volonté. La diffusion de ressources a également été renforcée via notamment le site internet mais aussi d'autres modalités de diffusion.

Cette diversification nécessitait à la fois de s'adresser aux acteurs « habituels » de l'ORIV mais aussi de toucher les habitants-es ainsi que les élus.

Chiffres clés / Acteurs

- 3099 acteurs (cumul) et 2185 (différents).
- Dont 430 citoyens-nes, 95 élus-es, 515 acteurs de collectivités, 777 représentant-es de l'Etat, plus de 1000 acteurs associatifs ou autres

Ces indicateurs permettent de rendre compte de manière synthétique de l'activité de l'ORIV... les pages suivantes du rapport d'activités illustrent plus qualitativement ces actions (sans toutefois viser l'exhaustivité des actions menées) et en soulignent la diversité en allant au-delà des chiffres.

Une fonction ressources transversale et mutualisée

Objectifs

Agir au plus près des intervenants-es et de leurs attentes suppose de disposer de connaissances adaptées, qui sont mobilisées à travers la fonction ressources. Elle constitue le support des interventions de l'ORIV.

La fonction ressources est transversale à l'ensemble des activités et thématiques de l'ORIV et se traduit par :

- La gestion d'un centre de documentation (ouvrages, périodiques, rapports...), ouvert à toutes et à tous (sur rdv).
- La réalisation d'une veille informative sur l'actualité nationale.
- La mise à disposition de ressources par le biais d'un site internet (www.oriv.org).
- La publication d'un bulletin d'information « Actualités sur l'intégration, la promotion de l'égalité et la ville ».
- L'alimentation de deux panoramas de la presse.
- La participation à la création et à la mise à jour du site internet du Réseau national des Centres de Ressources Politique de la Ville.

Chiffres clés

- 5000 visites sur la base de données documentaire en ligne.
- 7362 visites sur le site internet de l'ORIV en 2017.

La gestion du centre de documentation



Les documents disponibles au centre de documentation de l'ORIV sont accessibles grâce à la base de données du Réseau Ressources pour l'Égalité des Chances et l'Intégration (RECI) :

<http://biblio.reseau-reci.org/>.

Cette base spécialisée sur les thématiques de l'immigration, l'intégration et la lutte contre les discriminations est mutualisée entre trois centres de ressources (Cofrimi – Occitanie, l'IREV – Hauts-de-France et l'ORIV – Grand Est).

Elle référence 6000 titres d'ouvrages, 3000 titres de rapports, d'études et plus de 1000 articles...

Elle est consultable aussi bien par un public averti (chercheurs-euses, professionnels-les...) que par un public plus large (étudiants-es...).

Suite à ces consultations, des demandes documentaires parviennent aux différentes structures (demandes d'emprunt de documents, de coordonnées de structures ressources...).

En 2017, la base de données documentaire en ligne a reçu 5000 visites (et 3900 visiteurs différents) contre 7 373 visites en 2016.

Bilan des demandes adressées au centre de documentation

Le centre de documentation, en tant que lieu où sont consultables physiquement mais aussi de manière « dématérialisée » les ressources, répond en particulier à l'objectif d'accessibilité et de mise à disposition de connaissances.

ressources documentaires (contre une quarantaine en 2016). Ce sont des demandes adressées directement à la responsable de la documentation et de la communication. Elles font l'objet d'une réponse par mail, ou de la prise d'un rendez-vous au centre de documentation.

Sur l'année 2017, une vingtaine de personnes environ ont sollicité l'ORIV sur son volet

Site internet

Le site internet de l'ORIV présente l'activité de l'association. Il permet de se tenir informé des principaux temps d'échanges qu'il organise, de télécharger les dernières publications...

En 2017, il y a eu :

- **7362** visites (5227 visites en 2016),
- **5332** visiteurs différents (contre 3842),
- **17289** pages vues (contre 13070).

Une veille quotidienne sur l'actualité

L'ORIV assure une veille quotidienne sur l'actualité (journaux, revues spécialisées...) par le biais d'outils numériques spécifiques. Cette veille est ensuite partagée à toute l'équipe.

C'est un appui indispensable pour lui permettre de répondre aux demandes des acteurs et aux sollicitations adressées au centre de documentation.

Outre ce travail de veille en interne, l'ORIV participe également :

1. Au Club de veille du Réseau des Centres de ressources Politique de la ville.

Il propose une démarche de veille collaborative.

Cela implique une veille quotidienne de l'actualité de la politique de la ville.

Cette veille alimente un panorama de la presse du Réseau des Centres de ressources politique de la ville :

<http://www.scoop.it/t/actu-politiquedelaville>



2. A la démarche de veille mutualisée menée par le Réseau RECI.

Ce travail collaboratif permet un réel partage des informations recueillies par tous les membres et une meilleure réactivité par rapport à l'actualité.

Cette veille alimente le panorama de presse du Réseau RECI, sur l'actualité de l'intégration, de l'immigration et de la prévention des discriminations :

<http://www.scoop.it/t/immigration-integration-lutte-contre-les-discriminations>

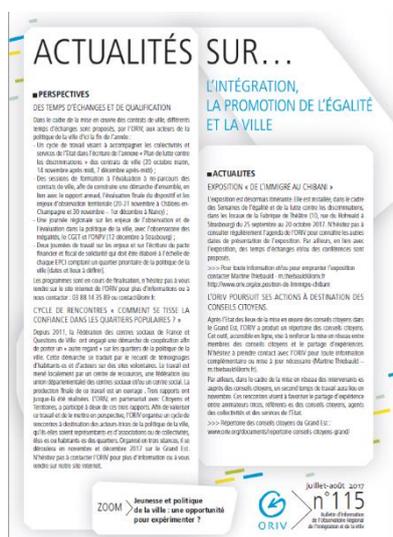
Ce travail de veille permet également de repérer des actualités pertinentes à mettre en ligne sur le Portail européen sur l'intégration. Ce site internet propose des informations et des « bonnes pratiques » relatives à l'intégration des migrants (cf. page 59).

Par ailleurs, ce travail de veille est valorisé via un panorama de presse en ligne (scoop it), sur l'actualité de la laïcité.

Ce panorama a été réalisé dans le cadre de l'appui que l'ORIV assure auprès de l'Etat dans le cadre de la mise en œuvre du plan de formation « Valeurs de la République et laïcité » (cf. page 47).
<https://www.scoop.it/t/laicite-6>



La production d'un bulletin d'information



« **Actualités sur... l'intégration, la promotion de l'égalité et la ville** » est un bulletin, de 4 pages, destiné à informer les partenaires sur les activités de l'ORIV mais également sur l'actualité dans les domaines de l'intégration, de la prévention des discriminations et de la politique de la ville dans le cadre d'un « zoom » (dossier central du bulletin).

Il est diffusé à environ 550 exemplaires papier auprès des financeurs, des adhérents et des partenaires de l'ORIV.

Il fait également l'objet d'une mise en ligne sur internet à chacune de ses parutions.

De plus, en 2017, 180 personnes (contre 173 personnes en 2016) ont été informées par mail de la mise en ligne d'un nouveau bulletin. Les inscriptions, pour recevoir le bulletin de cette manière, sont en constante augmentation.

4 numéros ont été publiés en 2017 :

- n° 112 – mars 2017 - Accueil individuel et prévention des discriminations : Repérer et agir
- n° 113 – avril - Les conseils citoyens, une instance jeune à pérenniser
- n° 114 – mai-juin - Principe de laïcité et droit local : quelles spécificités ?
- n° 115 – juillet-août 2017 - Jeunesse et politique de la ville : une opportunité pour expérimenter ?

Les publications de l'ORIV

Objectifs

La production de connaissances et de ressources est au cœur des métiers de l'ORIV depuis sa création. Par ce biais, l'association apporte des connaissances pertinentes, c'est-à-dire actualisées, claires, contextualisées et appropriables.

Ces productions prennent des formes variées (notes, dossiers...). Elles peuvent être le fruit de démarches d'appui et d'accompagnement (dans une logique de capitalisation des enseignements), de temps d'échanges (colloques, journées d'études)...

La majorité de ces productions fait l'objet d'une mise en ligne sur le site de l'ORIV et est téléchargeable gratuitement.

Chiffre clé

- Une vingtaine de publications réalisées par l'ORIV, dont plusieurs avec des structures partenaires.

En plus du bulletin d'information de l'ORIV (cf. page 16), plusieurs documents ont été produits au cours de l'année 2017.

Etudes, dossiers thématiques, actes de colloques



Actes du colloque « Discriminations dans le champ de la santé : comprendre, prévenir, agir pour plus d'égalité », Migrations Santé Alsace, ORIV, septembre 2017.

- « Centres socio-culturels et principe de laïcité : du principe constitutionnel à la mise en œuvre » - Cycle de séances – Union départementale des CSC du Haut-Rhin – septembre 2017.
- Séminaire régional – Animation du volet éducatif du contrat de ville : documents supports, interventions... - juillet 2017.
- Immigrés-es et primo-arrivants-es dans la région Grand Est - Note statistique - avril 2017.
- Etat des lieux de la mise en œuvre des conseils citoyens. Région Grand Est - avril 2017.
- Prévention des discriminations au sein de la petite enfance : quels enjeux au sein de l'accueil individuel ? - Note de synthèse - mars 2017.
- « Laïcité, parlons-en ! Matinales du pôle proximité, Solidarité, démocratie – Ville de Mulhouse » - Document de capitalisation – mars 2017.

- Le parrainage en Lorraine. Optimiser l'action par une intervention auprès du réseau des parrains/marraines (ORIV – Citoyens et territoires) – janvier 2017.
- Les « nouveaux entrants » de la géographie prioritaire : un espace pour réinventer la politique de la ville ? Murielle Maffessoli, *Intercommunalités*, décembre 2016, p. 17.
- Collaboration de l'ORIV, à la rubrique *Pas à pas ... prévenir les discriminations*, de la revue *Le Furet petite enfance et diversité*, éditée par l'association Le Furet (rédaction de 3 articles en 2017).
- « Quand les discriminations interrogent les pratiques des professionnel-le-s de santé, Gaëlle Donnard, Emilie Jung, *Les Cahiers de la Lutte Contre les Discriminations*, n° 5, 2017, pp. 111-127.
- Un numéro spécial de Trait d'Union Européenne sur « Europe et politique de la ville en Grand Est » - Citoyens et Territoires Grand Est (Centre d'information Europe Direct), en partenariat avec l'Association CRISTEEL (Centre d'information Europe Direct) et l'ORIV, n° 16, juin 2017.



Les guides, outils et productions à visée opérationnelle (référentiel d'évaluation, tableau de bord de suivi ...)



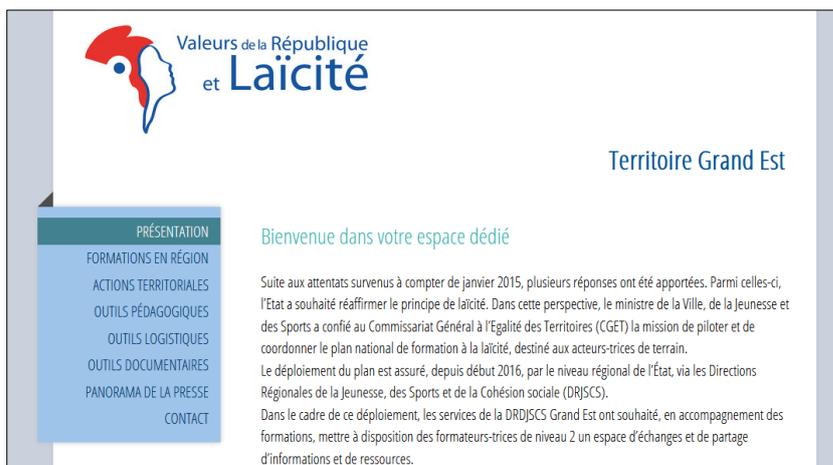
Répertoire des Conseils Citoyens – Grand Est - août 2017.

<http://www.oriv.org/documents/repertoire-conseils-citoyens-grand/#more-3641>

- Recueil de l'offre de formation mobilisable pour les membres des conseils citoyens - Version revue et enrichie - octobre 2017.
- Formation « Europe et politique de la ville... » : documents supports, synthèse et de multiples ressources – juillet 2017.
- « Vivre la laïcité au quotidien. Une réflexion partagée par les centres socioculturels » - Fédération des Centres socioculturels du Bas-Rhin en partenariat avec l'ORIV, juillet 2017.
- Recueil des outils de prévention et de lutte contre les discriminations – 2017 (mise à jour + ajout de fiches). *Ce recueil d'outils a été réalisé par l'ORIV et la Mission Lutte contre les discriminations de la Ville de Strasbourg.*



- Exposition « De l'immigré au Chibani » (pour en savoir plus, page 53).
- Intranet dédié au plan de formation « Valeurs de la République et Laïcité ».



Cet intranet a été réalisé dans le cadre de l'appui que l'ORIV assure auprès de l'Etat dans le cadre de la mise en œuvre du plan de formation « Valeurs de la République et laïcité ».

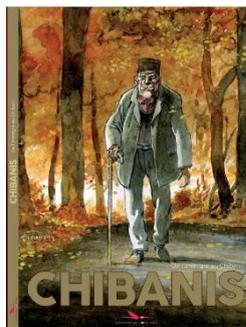
Il est accessible aux formateurs habilités par l'Etat dans le cadre du plan de formation.

- Différentes notes produites dans le cadre de l'accompagnement des contrats de ville, dont :
 - Note de cadrage sur l'évaluation des contrats de ville, novembre 2017.
 - L'observation dans le cadre des contrats de ville : données disponibles, novembre 2017.
 - Elaboration du « Rapport sur la mise en œuvre de la politique de la ville », 2016 (mis en ligne en 2017).

L'exposition itinérante « De l'immigré au Chibani »



Catalogue de l'exposition « De l'immigré au Chibani », Yves FREY, Murielle MAFFESSOLI, Martine THIEBAULD, Loïc RICHARD, Dominique SCHOENIG, Illustrateur ; Marie-Claire VITOUX, 2017, 80 p.



Bande dessinée « Chibanis. De l'immigré au Chibani », Yves FREY, directeur, Denis GERHART, Murielle MAFFESSOLI, Loïc RICHARD, Martine THIEBAULD et Marie-Claire VITOUX, Erstein, Editions du long bec, 2017.

Outiller les acteurs pour renforcer l'action sur les territoires

Objectifs

L'apport de ressources aux acteurs est au cœur des missions de l'ORIV. Cet apport peut prendre différentes formes (cf. partie « centre de documentation », page 13). Au-delà de la mise à disposition de ressources via le site internet ou des productions, un des enjeux de l'action de l'ORIV repose sur l'organisation de rencontres en inter-acteurs.

Dans cette perspective, différents temps de qualification collective à destination des acteurs de la politique de la ville ont été organisés en 2017, en fonction des opportunités de partenariat et des besoins identifiés.

Ces temps de qualification favorisent la construction d'une culture commune autour des sujets traités ainsi qu'une mise en lien entre les différents acteurs.

Enfin le plus souvent ces temps de qualification donnent lieu à un écrit ou à la mise à disposition (à partir du site internet de l'ORIV) des documents produits, du contenu des interventions et des échanges (cf. partie « publications », page 16).

A noter que cette partie ne rends pas compte des démarches de qualification menées au titre de la prévention des discriminations ou encore de la laïcité, développées par ailleurs dans le rapport.

Chiffres clés

- Plus de 400 participants-es à l'ensemble de ces temps collectifs.
- 19 réunions « actualités Politique de la Ville » : 182 personnes.

Evaluation à mi-parcours des contrats de ville

Les contrats de ville 2015-2020 sont soumis à une obligation d'évaluation à mi-parcours qui doit se dérouler en 2018.

Afin d'outiller les acteurs en région, l'ORIV a organisé **deux actions collectives** :

- Un **cycle de formation** de deux jours, décliné sur deux territoires différents. Ce cycle de formation a été organisé, les 21-22 novembre à Châlons-en-Champagne et les 30 novembre-1er décembre à Nancy, dans une logique de proximité géographique.

La session de formation était assurée par Laetitia Dansou du Cabinet Sémaphores, évaluatrice en politiques publiques. Ces deux journées de formation ont permis d'appréhender le processus méthodologique de l'évaluation des contrats de

ville.

Les 32 participants-es venaient pour partie de services de l'Etat (6 départements couverts) et de collectivités (Issues de 8 intercommunalités différentes).





- Une **journée régionale d'échanges** qui s'est tenue à Strasbourg, portant sur les enjeux d'évaluation et d'observation des contrats de ville. Elle a eu lieu le 12 décembre 2017 à Strasbourg et a comptabilisé 79 participants-es.

- Il s'agissait lors de cette journée de permettre :
- d'appréhender les enjeux d'observation et d'évaluation dans le cadre de la politique de la ville,
 - d'identifier les acteurs publics et les ressources mobilisables,
 - de valoriser des exemples concrets et opérationnels d'actions mises en œuvre en matière d'observation et d'évaluation,
 - de favoriser les échanges entre actrices-trices du Grand Est.

Des structures ressources ont également participé à la journée, afin d'apporter des informations complémentaires aux participants-es : Agences d'urbanisme, CEREMA Est, INSEE, ONPV, ORSAL...

Cette journée s'est tenue dans les locaux du CNFPT, ce qui a permis de créer des contacts et dans l'avenir de développer des partenariats.

Ces deux actions étaient complémentaires et visaient à donner des outils méthodologiques pour l'évaluation à mi-parcours.

Suite à ces deux journées de formation, un accompagnement en inter-sites est organisé au premier semestre 2018 : 4 journées animées par l'ORIV, dans le but d'accompagner les participants-es dans leurs démarches

d'évaluation dans une logique « intersites ». L'ORIV produira également une capitalisation des enseignements des évaluations au second semestre 2018.

Journée régionale sur le volet éducatif du contrat de ville

Cette action a été impulsée par le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET) qui souhaitait organiser des séminaires en région en partenariat avec l'éducation nationale sur le volet éducatif des contrats de ville.



L'ORIV a été sollicité par le CGET pour porter et coordonner cette journée sur le Grand Est, sur la base d'expériences et de contenus choisis par l'Etat.

Cette journée avait pour de objectifs de :

- Montrer en quoi l'éducation partagée peut favoriser la réussite scolaire et éducative des élèves des quartiers prioritaires.
- Croiser les regards sur les enjeux saillants des contrats de ville : mixité sociale, parentalité, lutte contre le décrochage scolaire, accès à l'enseignement supérieur.
- Mettre en débat les questions que pose l'éducation partagée, que ce soit du côté des dispositifs, des acteurs ou des territoires.
- Favoriser les échanges entre acteurs du champ éducatif.

Pour l'ORIV, il s'agissait de renforcer les partenariats avec les différents services de l'Etat et de gagner en visibilité auprès des acteurs du champ « éducation » dans le Grand Est.

Cette journée s'est tenue le 28 juin à Metz et a réuni 173 personnes.

Réunions d'actualités sur la politique de la ville

La connaissance de l'actualité (en termes d'orientations de l'action publique, d'évolution de la gouvernance, de production de ressources, de textes législatifs, de rapports...) est un enjeu clé pour tout acteur-trice, encore plus dans un contexte de réforme et d'évolution des politiques publiques. Elle constitue également un support intéressant pour l'échange entre intervenants-es.

Sont conviés-es à ces réunions des représentants-es des niveaux régionaux et départementaux de l'Etat en charge de la politique de la ville et des services de droit commun ainsi que d'autres agences (ARS, Pôle Emploi ...).

Elles répondent à un triple objectif :

- permettre la diffusion d'informations et de ressources sur la politique de la ville,
- favoriser l'émergence d'une culture commune entre les acteurs de l'Etat (de droit commun et directement impliqués sur la politique de la ville) participant aux temps d'échanges,
- permettre les échanges entre acteurs à l'échelle du Grand Est.

Ces réunions d'actualités s'inscrivent dans la poursuite de l'action menée depuis quelques années. Elles ont eu lieu à l'échelle de chacune des ex-régions et se tiennent donc à Châlons-en-Champagne, à Nancy et en alternance sur Strasbourg et Mulhouse.

Dans ce cadre, l'ORIV anime la réunion (séance de travail de 2h30) en s'appuyant sur des éléments d'actualité liés à la politique de la ville en les recontextualisant et en les explicitant par des expériences, des éléments d'analyse... A l'issue de la séance, une transmission par mail des principaux documents supports évoqués en séance est transmise aux acteurs. Les échanges donnent également lieu à la production de notes qui sont diffusées à l'ensemble des acteurs de la politique de la ville.

En 2017, 19 réunions ont été organisées. Elles ont mobilisé 182 personnes (en cumulé), 85 personnes différentes dont les deux tiers sont des personnes en charge de la politique de la ville.

Approche intégrée des fonds européens dans la politique de la ville

En 2016, l'ORIV et Citoyens et Territoires ont souhaité organiser une journée régionale sur la mobilisation des fonds européens en faveur des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Ce projet n'avait pas trouvé l'écho escompté auprès de la Région Grand Est, autorité de gestion des fonds européens, et ce projet avait été abandonné.

En mars 2017, les deux structures ont été contactées par Rouge Vif Territoires, prestataire du CGET sur l'animation du Réseau Europe

Urbain. En effet, Rouge Vif avait été mandaté pour organiser des sessions de qualification en région sur l'approche intégrée des fonds européens dans la politique de la ville.

Ainsi, l'ORIV et Citoyens et Territoires (en tant que centre d'information « Europe direct ») ont été sollicités pour aider à l'organisation de cette session qui s'est tenue les 21 et 22 juin 2017 à Mulhouse. 22 personnes y ont participé, venant du Grand Est ou d'autres régions.

Recueil d'expériences : les acteurs économiques, acteurs de la politique de la ville

La thématique du développement économique est un axe fort des contrats de ville. Pour autant les actions menées en lien avec cette dimension restent souvent limitées dans le cadre de la programmation des actions financées au titre des contrats de ville.

Plusieurs freins sont mis en avant : méconnaissance des acteurs économiques,

absence de culture du développement économique parmi les porteurs d'actions, porteurs d'actions considérés comme non capable de porter ce type de sujet, invisibilité des actions pouvant relever du champ du développement économique urbain.

Afin de lever une partie de ces freins, l'ORIV, avec l'appui de Citoyens et Territoires, a initié en 2017 une action visant à favoriser l'interconnaissance et valoriser l'implication des acteurs économiques sur les territoires de la politique de la ville.

Il s'agit de produire un recueil d'expériences, visant à valoriser les acteurs économiques en tant qu'acteurs de la politique de la ville. Le document mettra en valeur des expériences, sous forme de « boîte à idées ».

Il repose sur une double logique :

- montrer en quoi les acteurs économiques au sens large, peuvent être des partenaires dans le cadre de la politique de la ville et de ses différentes thématiques d'intervention (social, éducation, formation, cadre de vie...) et pas seulement dans le cadre du pilier emploi et développement économique.
- valoriser la dimension économique des acteurs « classiques » de la politique de la ville : associations, etc.

Accompagner par des démarches territorialisées les acteurs dans le cadre des contrats de ville

Objectifs

Par son action en faveur des quartiers relevant de la politique de la ville (quartiers populaires), l'ORIV promeut une action territorialisée visant à rétablir l'égalité entre les territoires et la cohésion sociale et territoriale.

L'association considère ces territoires tout à la fois comme des territoires d'avenir, notamment en raison de la forte présence de jeunes, et des territoires en devenir, puisqu'ils concentrent des difficultés qui constituent des défis pour la société dans son ensemble.

Dans cette perspective, l'action de l'ORIV vise à :

- permettre une meilleure appréhension de ces quartiers qui sont souvent perçus de manière simplificatrice et stéréotypés,
- soutenir et accompagner les acteurs y intervenant en répondant aux enjeux identifiés sur les territoires par l'apport de ressources (documentaires, méthodologiques ou humaines),
- favoriser la mise en réseau et les échanges entre acteurs dans un souci de décloisonnement des actions et de construction partagée.

Chiffre clé

- 12 intercommunalités bénéficiant d'un accompagnement sur sites (sur 40 EPCI en contrat de ville).

Accompagner la mise en œuvre des contrats de ville sur site

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a défini un nouveau cadre d'action pour la politique de la ville.

Il y est précisé (article 1) que « la politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants ». Conduite par l'Etat, les collectivités territoriales et leurs groupements, elle vise à assurer l'égalité entre les territoires, réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines, améliorer les conditions de vie de leurs habitants-es. Elle est mise en œuvre au moyen des contrats de ville.

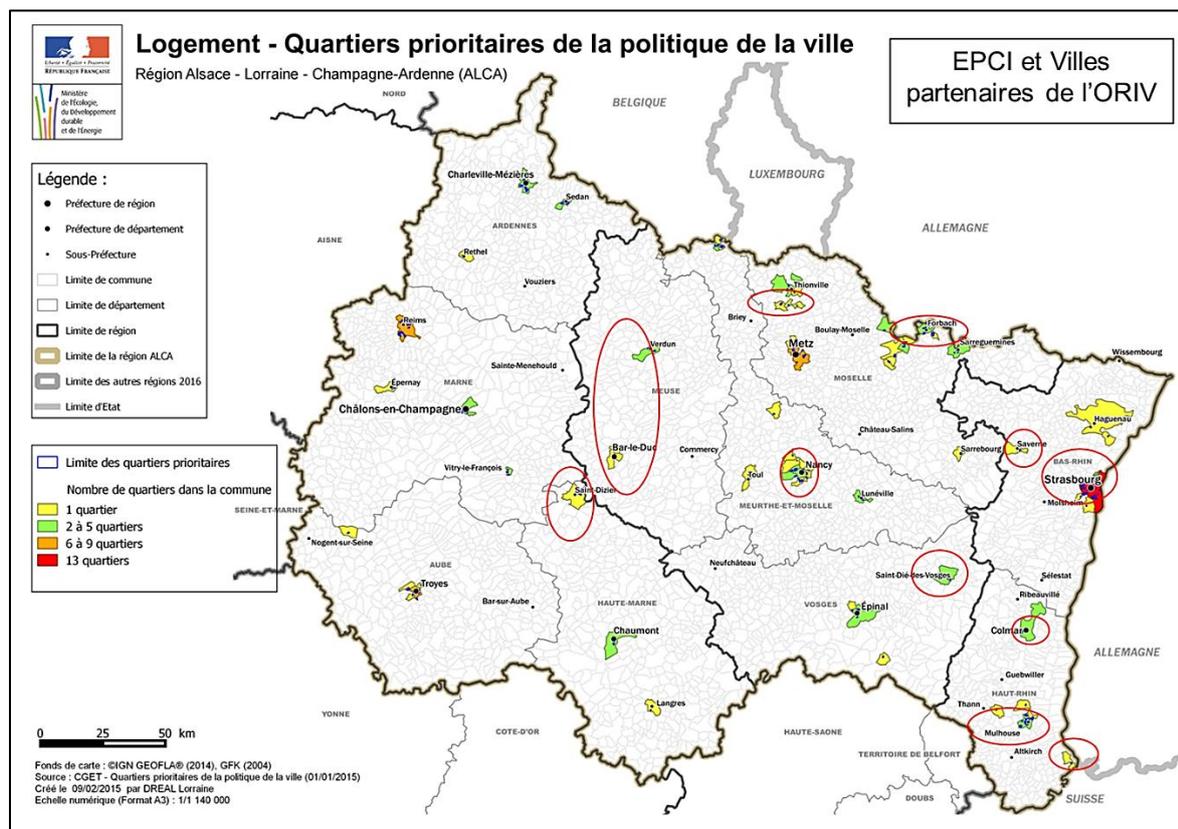
L'ORIV a au cours de l'année 2017 accompagné plusieurs collectivités et structures dans la mise en œuvre des contrats de ville.

Ces accompagnements visent à répondre aux orientations définies au niveau national et local notamment :

- La production du rapport annuel sur la mise en œuvre de la politique de la ville.
- L'évaluation à mi-parcours.
- Le fonctionnement des conseils citoyens et la place faite à ceux-ci dans les instances et démarches du contrat de ville.
- L'élaboration des annexes « radicalisation » et « prévention et lutte contre les discriminations ».

Les modes d'intervention, les méthodes et les contenus travaillés (ainsi que le temps passé dans les accompagnements) tiennent compte des contextes locaux, de l'ancienneté de l'action, des partenariats existants ainsi qu'aux attentes exprimées par les acteurs.

Cartographie rendant compte des interventions territorialisées de l'ORIV au titre des contrats de ville en 2017



Les territoires ayant fait l'objet d'un accompagnement sont les suivants :

- Contrat de ville de l'Agglomération de Saint-Dizier, Der et Blaise (Haute-Marne) : accompagnement au titre du fonctionnement du conseil citoyen, dans le cadre de l'élaboration de l'annexe « prévention et lutte contre les discriminations » et engagement d'une réflexion sur la politique jeunesse.
- Contrat de ville du Grand Verdun (Meuse) : appui dans le cadre de l'élaboration du rapport annuel notamment, lien également avec la démarche d'évaluation à mi-parcours. A noter que les réunions ont eu lieu en présence des acteurs de la DDCSPP de la Meuse et du chef de projet du contrat de ville de Bar-le-Duc.
- Contrat de ville de la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France (Moselle) : apports de ressources ponctuels.
- Contrat de ville de « veille active » de Moyeuve-Grande (Moselle) : fonctionnement d'un groupe de travail autour des enjeux de radicalisation et de prévention des ruptures.

- Contrat de ville de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch (Moselle) : apports de ressources sur l'actualité (temps d'échanges), appui à l'élaboration du rapport annuel et démarrage du travail pour la réalisation de l'annexe « prévention et lutte contre les discriminations ».
- Contrat de ville de l'Eurométropole de Strasbourg (Bas-Rhin) : travail sur les axes transversaux du contrat de ville en particulier.
- Contrat de ville de Saverne (Bas-Rhin) : appui général avec apports de ressources, démarrage de la réflexion sur l'élaboration de l'annexe « radicalisation » (temps dédié avec les acteurs du territoire) et réflexion sur la politique jeunesse.
- Contrat de ville de Communauté d'Agglomération de Colmar (Haut-Rhin) : appui dans le cadre de l'élaboration du rapport annuel.
- Contrat de ville de Mulhouse Alsace Agglomération (Haut-Rhin) : appui dans le cadre de l'élaboration du rapport annuel, de l'évaluation et de la réflexion sur les

« quartiers prioritaires pour la ville d'intérêt d'agglomération » ainsi qu'un appui spécifique à chacune des communes comprenant un quartier prioritaire à savoir Illzach, Mulhouse et Wittenheim au titre notamment des conseils citoyens.

- Contrat de ville de Saint-Louis (Haut-Rhin) : accompagnement global du contrat de ville avec un appui spécifique dans le cadre de l'élaboration du rapport annuel, du fonctionnement du conseil citoyen, de l'enjeu linguistique (fonctionnement d'un groupe de travail), de l'élaboration de l'annexe sur la radicalisation, du renouvellement urbain

(maison du projet, gestion urbaine et sociale de proximité avec l'organisation d'une réunion inter-acteurs).

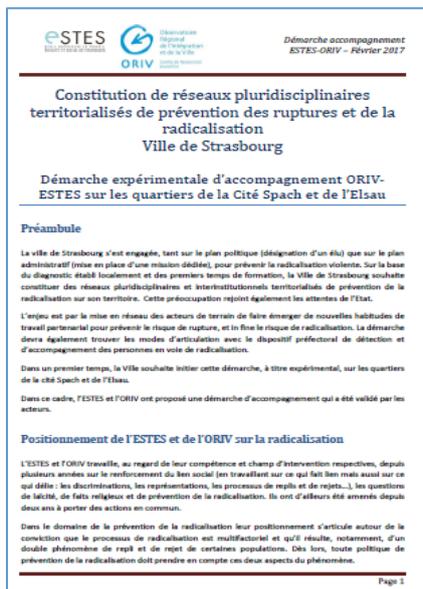
- Contrat de ville de la Métropole du Grand Nancy (Meurthe-et-Moselle) : appui global avec des apports au titre du fonctionnement des conseils citoyens, de l'élaboration du rapport annuel ainsi que de l'annexe « prévention et lutte contre les discriminations ».
- Contrat de ville de l'agglomération de Saint-Dié des Vosges (Vosges) : appui dans le cadre de l'élaboration du rapport annuel.

Le travail mené par l'ORIV, en plus de l'accompagnement spécifique à chaque territoire vise à :

- construire du sens en cohérence avec les autres enjeux locaux dans une logique d'interdépendance entre les territoires,

- s'inscrire dans une logique de capitalisation des enseignements issus des sites (en termes de méthode de travail et de contenu),
- permettre ensuite un essaimage de ces éléments auprès d'acteurs-trices d'autres territoires en politique de la ville.

Construire des réseaux territorialisés de prévention du risque de rupture et de radicalisation - Expérimentation



Depuis fin 2016, la ville de Strasbourg s'est engagée pour prévenir la radicalisation violente, tant sur le plan politique (désignation d'un élu) que sur le plan administratif (mise en place d'une mission dédiée). Sur la base du diagnostic établi localement et des premiers temps de formation, la Ville de Strasbourg souhaite constituer des réseaux pluridisciplinaires et interinstitutionnels territorialisés de prévention de la radicalisation sur son territoire. Cette préoccupation rejoint également les attentes de l'Etat.

L'enjeu est, par la mise en réseau des acteurs de terrain, de faire émerger de nouvelles habitudes de travail partenarial pour prévenir le risque de rupture, et in fine le risque de radicalisation. La démarche devra également trouver les modes d'articulation avec le dispositif préfectoral de détection et d'accompagnement des personnes en voie de radicalisation.

Dans un premier temps, la Ville a souhaité initier cette démarche à titre expérimental dans les quartiers de la cité Spach et de l'Elsau.

Dans ce cadre, l'ESTES et l'ORIV ont proposé une démarche d'accompagnement.

L'ESTES et l'ORIV travaillent, au regard de leurs compétences et champs d'interventions respectifs, depuis plusieurs années sur le renforcement du lien social (en travaillant sur ce qui fait lien mais aussi sur ce qui délie : les discriminations, les représentations, les processus de replis et de rejets...), les questions

de laïcité, de faits religieux et de prévention de la radicalisation. Ils ont d'ailleurs été amenés depuis deux ans à porter des actions en commun.

Dans le domaine de la prévention de la radicalisation leur positionnement s'articule autour de la conviction que le processus de radicalisation est multifactoriel et qu'il résulte, notamment, d'un double phénomène de repli et de rejet de certaines populations. Dès lors, toute politique de

prévention de la radicalisation doit prendre en compte ces deux aspects du phénomène.

Le cadre d'intervention que propose le centre de prévention de la radicalisation menant à la violence de Montréal répond bien à cette perception des enjeux. Ainsi toute action de prévention doit à la fois permettre de comprendre et agir sur les « facteurs de vulnérabilité » (sociale, familiale, liée à l'emploi...) mais aussi de renforcer les « facteurs de protection » (réseau social tempéré, modèle positif, sens critique, stabilité émotionnelle, empathie, résilience). Cela suppose à la fois une action en direction des « publics » eux-mêmes mais aussi des acteurs (référénts-es, parents, professionnels-les agissant auprès d'eux) pour leur permettre d'être outillés face aux enjeux. C'est dans cette perspective que l'ESTES et l'ORIV inscrivent leur action.

Ainsi la démarche d'accompagnement s'organise autour des objectifs suivants :

- Faire monter en compétence les acteurs locaux sur les questions liées à la radicalisation, à la prévention de celle-ci et permettre collectivement de comprendre les processus à l'œuvre.
- Identifier les compétences de chaque acteur et actrice, leurs capacités et modalités d'action ; afin de proposer des prises en charges cohérentes et coordonnées.
- Permettre le partage d'informations et d'analyse pour les acteurs-trices du territoire

autour des facteurs de repli, de rejets et de ruptures constatés mais aussi autour des facteurs de protection qu'il convient de renforcer.

- Construire des modalités de prise en charge de situations individuelles (via les enjeux de signalement) et collectives s'inscrivant dans le droit commun et répondant aux facteurs de vulnérabilité ou permettant le renforcement des facteurs de protection repérés localement. L'enjeu consiste notamment à dépasser la focalisation sur l'individu pour prendre en compte les dynamiques territoriales.

Cet accompagnement se concrétise par des temps de travail collectifs avec les acteurs locaux :

- A l'échelle de la Cité Spach, 6 séances de travail ont été organisées (24 janvier, 2 mars, 12 mai, 7 juin, 28 septembre et 20 novembre).
- Au niveau de l'Elsau, 3 séances ont eu lieu : 9 juin (réunion de lancement), 15 juin, 24 novembre 2017. Entre juin et septembre un travail de diagnostic du système d'acteurs a été mené.

L'action menée sur la Cité Spach donnera lieu à un bilan en début 2018. Celle sur le quartier de l'Elsau sera poursuivie en 2018, avec une extension à de nouveaux territoires.

Agir auprès des membres des conseils citoyens et de leurs partenaires

Objectifs

Les conseils citoyens ont été mis en œuvre sur les territoires de la politique de la ville suite à la promulgation de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014.

Les actions menées en 2017 par l'ORIV s'inscrivent dans la continuité de celles engagées depuis 2014 et visent, comme pour tous les acteurs de la politique de la ville, à renforcer leur capacité d'action.

Concrètement il s'agissait de :

- Qualifier les intervenants-es en lien avec les conseils citoyens,
- Faire évoluer les pratiques des acteurs-trices pour mieux prendre en compte la parole des habitants-es, dans une logique de rapprochement entre les institutions et les habitants-es et les associer aux enjeux du territoire,
- Permettre aux membres des conseils citoyens de jouer leur rôle dans la gouvernance du contrat de ville auprès des partenaires et financeurs du dispositif et de trouver leur place,
- Favoriser les partages d'expériences et la constitution de réseau d'intervenants-es.

Chiffres clés

- 99 références dans le répertoire des conseils citoyens.
- 6 réunions de réseau ayant mobilisé 121 participants-es.
- 21 demi-journées en lien avec des conseils citoyens.
- 400 citoyens-nes touchés-es par ces événements.
- 39 modules de formation proposés par 7 structures.

Etat des lieux régional de la mise en œuvre des conseils citoyens



L'état des lieux a été réalisé sur la base d'une enquête auprès des chefs-fes de projet politique de la ville en 2016. Dans certains cas, le questionnaire a été complété avec les animateurs-trices des conseils, voire avec les membres eux-mêmes. Il permet de rendre compte de la diversité des modes de fonctionnement des conseils citoyens sur le territoire et met en exergue des points de vigilance.

La diffusion de l'état des lieux a été faite par mail et par courrier postal aux professionnels-les du Grand Est, aux financeurs de l'ORIV et aux partenaires nationaux.

Les enseignements de l'état des lieux ont été présentés à plusieurs reprises, notamment lors des réunions des intervenants-es auprès des conseils citoyens.

Un nouvel état des lieux sera mené en 2018, pour interroger le fonctionnement des conseils citoyens et leur place dans la gouvernance des contrats de ville.

Répertoire des conseils citoyens dans le Grand Est

Le répertoire des conseils citoyens a été élaboré sur la base des données collectées lors de l'état des lieux. 99 fiches de présentation des différents conseils ont été complétées et validées par les référents-es.

Afin de faciliter les recherches et la mise en lien entre conseils citoyens présentant des caractéristiques similaires, une cartographie a été réalisée par une structure partenaire de l'ORIV (ESPACE - Espace de Soutien aux Professionnels de l'Accueil et du Conseil aux Etrangers,

<http://espace.asso.fr/>) et un tableau excel faisant office de moteur de recherche grâce à la fonction « filtre » ont été réalisés.

Il vise à rendre visibles les conseils citoyens et à favoriser les mises en contact.



Ce répertoire sera régulièrement mis à jour, sur la base des informations transmises par les partenaires de terrain.

<http://www.oriv.org/documents/repertoire-conseils-citoyens-grand/#more-3641>

Recueil de l'offre de formation mobilisable pour les membres des conseils citoyens



Lors des rencontres citoyennes de l'automne 2016 et dans l'état des lieux, de nombreux besoins en matière de formation ont été relevés.

Afin de pouvoir répondre au mieux aux demandes des professionnels-les du Grand Est, l'ORIV a mené un travail de recueil de l'offre de formations existantes et mobilisables.

Dans un premier temps, dans un souci de maillage du

territoire régional, les structures d'éducation populaire ont été sollicitées. Suite à deux réunions de travail, un premier recueil, non exhaustif et non « limitatif », a ainsi été diffusé au printemps 2017. Une version enrichie a été produite et diffusée à l'automne 2017, associant d'autres structures intervenant ou étant intervenues auprès des conseils citoyens du Grand Est.

A ce jour, 7 structures proposent en tout 39 modules de formation. Toutes les structures ont accepté de partager les enseignements de leurs interventions et de se mettre dans une dynamique de réseau et de non-concurrence.

Mise en réseau des intervenants-es auprès des conseils citoyens (agents de l'Etat et des collectivités, animateurs-trices, structures porteuses, etc.)

Le fonctionnement des conseils citoyens, leur place dans la mise en œuvre de la politique de la ville suscitent des questionnements. Dans un souci d'optimisation de l'intervention auprès et en appui des conseils citoyens, il est apparu opportun de créer des espaces d'échanges dans une logique inter-acteurs.

Ainsi l'ORIV a mis en place des rencontres territorialisées, permettant de développer une culture commune entre agents de l'Etat et des collectivités, les animateurs-trices et leurs employeurs.

Une première série de rencontres s'est tenue en mai-juin 2017, à Nancy, Strasbourg et Châlons-en-Champagne (72 personnes y ont participé) ; une seconde a eu lieu en novembre dans les mêmes villes (49 personnes). Ces rencontres sont des lieux où partager des informations, des expériences vécues, des questionnements mais aussi les avancées qui ont été constatées.

Cette démarche sera prolongée en 2018.

Participation et animation de temps d'échanges avec des conseils citoyens

Au cours de l'année 2017, l'ORIV a également été amené à intervenir auprès des conseillers citoyens.

Des temps d'échanges dédiés aux membres des conseils citoyens ont été organisés soit par l'Etat, à l'échelle des départements de la Meurthe-et-Moselle (13.11.17), du Bas-Rhin (25.11.17) et de la Meuse (29.11.17) mais aussi lors de réunions initiées par les intercommunalités dans une logique de rencontre en inter-conseils citoyens (Grand Nancy, 6.04.17 ; Moselle Est, 07.02.17).

Ponctuellement l'ORIV est également intervenu auprès de conseils citoyens, notamment dans des territoires bénéficiant d'un accompagnement sur sites.

Ce fut le cas au cours de l'année 2017 auprès de conseils citoyens de Illzach (68), Saint-Louis (68), Saint-Dizier (52), Wittenheim (68), Essey-les-Nancy (54). Ces interventions visaient le plus souvent à apporter des ressources, des informations sur la politique de la ville, de discuter avec les membres des conseils citoyens sur leur place et leur rôle dans le système d'acteurs, etc.

A noter par ailleurs que l'ORIV a organisé, à l'occasion de son Assemblée Générale du 30 mars 2017, une table ronde permettant à des conseillers citoyens et à des animateurs de trois territoires (Essey-les-Nancy (54), Bischwiller (67) et Saint-Louis (68)), de rendre compte de leurs modes de fonctionnement et de leurs expériences vécues.



Construire les politiques publiques avec les acteurs des territoires, y compris les habitants-es

Objectifs

La réussite, l'efficacité d'une action publique relève pour partie de son adéquation avec les attentes des principaux « bénéficiaires ». Ils sont porteurs d'une « expertise d'usage » qu'il est important de prendre en compte au même titre que d'autres expertises (techniques, politiques...).

Pour autant impliquer les acteurs concernés par une action, les transformations qui en résultent n'est pas simple. Pour ce faire, nous nous sommes engagés dans des réflexions et des démarches questionnant à la fois la place et le rôle des professionnels-les, mais également celui des bénéficiaires de l'action publique.

Il s'agissait de :

- Participer à des réseaux d'échange de pratiques professionnelles à différentes échelles (locale, nationale et européenne) afin de questionner les pratiques et de réfléchir à d'autres modes de faire.
- Mener des réflexions incluant les publics pour concevoir des modalités de co-construction de l'action publique.

Chiffres clés :

- 65 personnes lors de la rencontre « agir avec et pour les jeunes » le 21 octobre
- 10 demi-journées de travail sur ce dossier.
- Quatre conférences
- 136 personnes ont assisté à l'ensemble des restitutions autour du rapport biennal.

Inscrire les quartiers marginalisés dans l'espace du Rhin supérieur

L'ORIV participe au projet MARGE, en lien avec l'ESTES. Il s'agit d'un projet mené dans le cadre du programme européen INTERREG et qui consiste à développer des réseaux et de l'échange de pratiques entre professionnels-les de 9 quartiers populaires du Rhin supérieur.

Ce projet est porté par l'ESTES, en partenariat avec la Fachhochschule Nordwestschweiz (Bâle) et la Katholische Hochschule de Freiburg. L'ORIV est associé au groupe de recherche et dans l'accompagnement des professionnels-les français, intervenant sur les quartiers strasbourgeois du Port du Rhin et de Neuhof-Meinau, ainsi qu'à Saverne. Ce projet s'inscrit sur trois années (2017-2019).

Dans le cadre de ce projet basé sur le transfert de pratiques, une recherche-action est menée sur le

sujet de l'innovation sociale : En quoi le transfert de pratiques a-t-il produit de l'innovation sociale, dans les quartiers où les projets ont lieu et ceux dans lesquels ils peuvent être transférés ?



Agir avec et pour les jeunes

Depuis 2015, l'ORIV réfléchit sur les conditions d'action avec et pour les jeunes. Après une première étape (2015 et 2016) de participation à une recherche-intervention menée sur le quartier de la Meinau (Strasbourg) par Joëlle BORDET, psychosociologue, l'ORIV a constitué, suite à un appel à participation, un groupe de travail interprofessionnel.

Construire des actions en lien, avec et pour les jeunes est un défi, en particulier, pour les professionnels-les de l'animation et de la prévention. L'enjeu de la démarche était d'identifier les conditions de réussite.

Trois dimensions ont été mises en avant : le lien de confiance entre jeunes et professionnels, la mise en place d'espaces informels et le positionnement des professionnels dans leurs structures. Il s'agissait également de travailler sur le lien entre jeunes et adultes-référents.

Les objectifs de ce travail étaient de :

- Questionner et renouveler les pratiques professionnelles et les accompagnements mis en place en direction et/ou en lien avec les jeunes.
- Penser différemment la place et le rôle des jeunes dans les actions mises en œuvre mais aussi leur contenu.

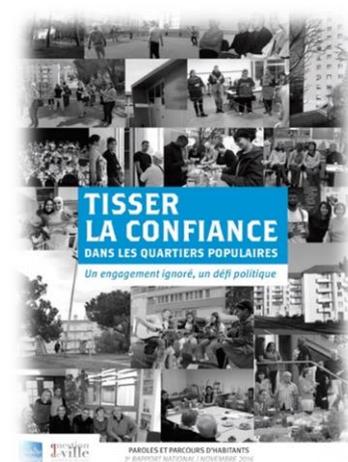
- Interroger la place des adultes-référents (interlocuteurs des jeunes et professionnels) dans les processus d'autonomisation des jeunes.
- Interroger les cadres d'intervention au sein des structures et des dispositifs existants.
- Confronter les éléments issus de la réflexion à l'action publique, en particulier dans le champ de la jeunesse.



Sur la base de ce travail, un séminaire s'est déroulé le 21 octobre 2017. Il avait pour objectif d'ouvrir un espace de dialogue entre professionnels-les, jeunes et représentants-es d'institutions.

La démarche donnera lieu en 2018 à la production d'une note de capitalisation.

Publication « Tisser la confiance dans les quartiers populaires »



volontaires, elle vise à rendre compte de dynamiques locales, à porter un regard différent sur les quartiers populaires, à partir de

Depuis 2011, la Fédération des centres sociaux de France et Question de Ville, association des directeurs des centres de ressources

politique de la ville, ont engagé une démarche de recueil de parole des habitants-es. Mise en place sur des sites

témoignages d'habitants-es et d'acteurs. Elle donne lieu à la publication d'un rapport biennal.

Cette démarche s'incarne dans un partenariat local entre les fédérations des centres sociaux, les centres sociaux et les centres ressources politique de la ville.

Le 3ème rapport, publié fin 2016, intitulé « Tisser la confiance dans les quartiers populaires.

Un engagement ignoré, un défi politique », visait à mettre en avant la richesse de ces quartiers où se tissent des liens de confiance, de solidarité et d'entraide.

Une restitution de ce rapport a eu lieu le 15 février 2017 à Sarreguemines. L'ORIV a également contribué à sa présentation au niveau national, dans le cadre d'une réunion avec « Villes et Banlieues », à Paris le 2 février 2017.

Cycle de conférences « Comment se tisse la confiance dans les quartiers populaires ? »

De 2016 à 2017, l'ORIV, en collaboration avec Citoyens et Territoires, a participé à la réalisation du troisième rapport biennal, piloté par la Fédération des centres sociaux de France et Question de ville.

Afin de valoriser le travail réalisé dans ce cadre et de poursuivre la réflexion engagée, l'ORIV a organisé un cycle de trois conférences à destination d'un large public, entre novembre et décembre 2017. Elles ont eu lieu à Nancy,

Strasbourg et Reims et ont permis de rendre compte de différents témoignages sur la thématique des médias, du rôle des lieux dans le lien social, et des dynamiques collectives dans les quartiers populaires.

Ces temps d'échanges avaient pour objectif de valoriser les capacités d'organisation et d'auto-organisation dans les quartiers populaires et de questionner les représentations construites sur les quartiers populaires.

Contribution à la réalisation du 4^{ème} rapport biennal

Dans la continuité du travail engagé pour rendre compte autrement de la réalité des territoires en politique de la ville. L'ORIV s'est engagé dans la production du 4^{ème} rapport biennal.

Au niveau du Grand Est, la démarche est pilotée par l'ORIV, avec l'appui de Citoyens et Territoires. Les acteurs engagés sont :

- Le Centre Socio-Culturel de Vitry le François et la Fédération des centres sociaux de la Marne.
- Le Centre Socio-Culturel de Sedan Ouest et la Fédération ardennaise des centres sociaux.
- Le Centre Socio-Culturel de Bar le Duc et la Fédération des coordinations des centres sociaux de Bar le Duc

La démarche s'est formalisée en fin d'année 2017 par la participation de l'ORIV aux réunions de travail nationales, le repérage des sites intéressés dans le Grand Est puis l'organisation méthodologique avec les équipes locales de la démarche de recueil de la parole des

habitants-es : établissement du calendrier des rencontres avec les habitants, répartition des rôles de chacun, utilisation des méthodes d'animation, constitution des groupes d'habitants par les équipes locales.



Accompagnement du conseil des résidents étrangers sur les enjeux de logement

L'Observatoire a assuré un accompagnement auprès, en particulier, du Groupe de travail Logement du Conseil des Résidents Etrangers au cours de l'année 2017.

Sur la base du Rapport de la Commission Egalité Urbaine portant sur « l'égalité dans l'accès au logement » publié en septembre 2011, le groupe Logement du CRE a souhaité poursuivre la réflexion, notamment par rapport aux bailleurs sociaux.

Suite à plusieurs réunions ayant permis d'identifier les enjeux, des rencontres ont été organisées

avec chacune des quatre associations de locataires intervenant sur Strasbourg.

L'enjeu était de connaître à la fois le fonctionnement de ces associations et de savoir si elles étaient susceptibles de représenter tous les locataires et en particulier ceux qui sont « étrangers » (du fait de leurs difficultés d'accès à un logement et ou pour changer de logement / processus de discriminations). Les échanges visaient à identifier des pistes de renforcement des fonctions d'information, de relais et de représentation de ces associations auprès de tous les locataires (quelle que soit leur origine).

Optimiser la prise en compte des discriminations dans le cadre des contrats de ville

Objectifs

Réaffirmée dans le cadre de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, la politique de la ville s'inscrit dans une logique de retour à une égalité entre les territoires et d'accès aux droits des habitants qui y résident.

Cette inscription dans les contrats de ville (enjeu réitéré depuis des années) a finalement peu eu d'effets. La prise en compte de cette dimension a du mal à s'imposer alors même que les discriminations sont au cœur des territoires de la politique de la ville et sont très souvent mises en avant par les habitants-es.

Si l'action visant à prévenir et à lutter contre les discriminations n'est pas exclusive aux territoires en politique de la ville, elle relève d'une attention particulière qui se traduit par l'obligation de se doter d'un plan territorial de lutte contre les discriminations annexé à chaque contrat de ville.

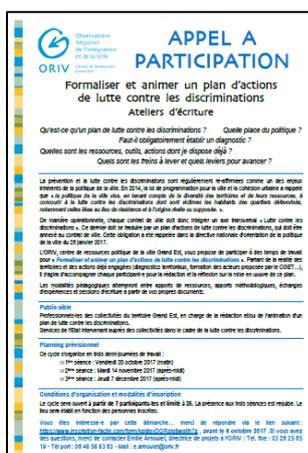
Au titre de l'année 2017, l'ORIV a donc souhaité privilégier deux axes de travail :

- Accompagner et outiller les intervenants-es dans le cadre de la mise en œuvre d'actions de prévention et de lutte contre les discriminations à l'échelle, en particulier des contrats de ville.
- Produire des connaissances et capitaliser sur les enjeux de prévention et de lutte contre les discriminations.

Chiffres clés

- Une quinzaine de collectivités accompagnées individuellement ou collectivement.
- 7 jours et demi de qualification.
- Plusieurs publications : articles, recueil...

Rédaction de l'annexe « prévention et lutte contre les discriminations » dans les contrats de ville : Ateliers d'écriture



Afin d'accompagner les collectivités intéressées pour disposer d'un appui à l'élaboration de l'annexe « lutte contre les discriminations » dans le cadre des contrats de ville, l'ORIV a diffusé en septembre 2017, un appel à participation auprès des services de l'Etat intervenant auprès des collectivités dans le cadre de la lutte contre les discriminations et des chefs de file en charge de la politique de la ville dans les collectivités.

Sur la base des réponses obtenues, des entretiens téléphoniques préalables ont été réalisés pour identifier les besoins et faire le point sur les démarches engagées territorialement.

Ces temps d'échanges ont permis de construire les contenus des journées en étant au plus près des attentes des acteurs-trices.

D'octobre à décembre 2017, l'ORIV a proposé trois temps de travail pour « Formaliser et animer un plan d'actions de lutte contre les discriminations ».

Partant de la réalité des territoires et des actions déjà engagées (diagnostics territoriaux, formation des acteurs proposée par le CGET...), ces journées s'adressaient aux professionnels-les des collectivités du territoire Grand Est, en charge de la rédaction et/ou de l'animation d'un plan de lutte contre les discriminations. Il s'agissait d'accompagner chaque participant-e dans la

réflexion et la rédaction sur la mise en œuvre de ce plan.

Les modalités pédagogiques ont alterné entre apports de ressources, apports méthodologiques, échanges d'expériences et sessions d'écriture à partir de leurs propres documents.

Ainsi 10 collectivités du Grand Est ont participé à ces 3 journées qui ont eu lieu à Nancy, Châlons-en-Champagne et Metz.

À l'issue de ces journées, un document de synthèse a été rédigé et envoyé aux participants-es.

Accompagnement auprès de collectivités sur le volet « prévention des discriminations » des contrats de ville



Plusieurs collectivités ont pu bénéficier d'un accompagnement méthodologique de l'ORIV dans le cadre de l'élaboration de l'annexe « prévention et lutte contre les discriminations ».

Il s'est traduit différemment en fonction des réalités locales.

Dans ce cadre, la **Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne** et la ville de Châlons-en-Champagne (Marne) ont souhaité qualifier les professionnels-les des Centres sociaux culturels autour de trois objectifs :

- mieux appréhender la question des discriminations,
- disposer d'un langage commun,
- mettre en œuvre des actions en matière de prévention des discriminations.

L'ORIV a, sur cette base, proposé trois thèmes de travail développés lors de 4 séances d'une demi-journée :

- Développer des actions partenariales dans le champ de la lutte contre les discriminations, le 2 mai 2017.
- Elaborer une action spécifique de lutte contre les discriminations, le 13 juin 2017.
- Accompagner la parole, le ressenti des habitants-es, le sentiment de discriminations, les 20 et 27 juin 2017.

L'ORIV a également assuré un appui à l'élaboration du plan de lutte contre les discriminations de la **Communauté d'agglomération de Saint-Dizier, Der et Blaise** (Haute-Marne).

À partir d'un état des lieux des programmations 2016 et 2017 du Contrat de Ville et des actions menées, le travail a consisté dans l'identification et l'analyse des actions et projets pouvant relever de la prévention et/ou de la lutte contre les discriminations.

Sur cette base, l'ORIV en lien avec les acteurs du contrat de ville (collectivités et Etat) a été amené à formuler des propositions en termes d'axes d'interventions et d'actions de prévention et de lutte contre les discriminations.

Dans le cadre de son appui à l'**Eurométropole de Strasbourg** (EMS / Bas-Rhin), l'ORIV a été amené à poursuivre le travail engagé en 2016 qui visait à optimiser l'action dans le cadre du contrat de ville au titre des axes transversaux : l'action avec et pour les jeunes ; la prévention et la lutte contre les discriminations ; l'égalité femmes-hommes.

Concrètement le travail mené a consisté en :

- Analyse des conventions d'application territoriale pour identifier les sujets en lien avec les axes transversaux (travail déjà amorcé par l'ORIV en 2017 et finalisé en 2018).
- Analyse des programmes thématiques et entretiens avec les référents de ces programmes EMS (emploi, éducation, santé, logement, sécurité).
- Rédaction de documents de synthèse.

- Conduite de plusieurs réunions de travail pour recueillir les idées concernant la mise en œuvre des axes transversaux : réunion avec la Direction Politique de la Ville en septembre et octobre 2017 ; réunion avec les directions de territoire (en septembre 2017) pour échanger avec les chefs-fes de projet ; réunion avec les responsables de programmes transversaux (26 octobre 2017) ; un temps de restitution des entretiens avec les responsables de programmes thématiques (9 novembre 2017).

Ces démarches ont permis la production d'un état des lieux sur la manière dont les axes transversaux sont pris en compte par les différents acteurs de la collectivité ainsi qu'une meilleure compréhension des enjeux des axes transversaux, de leur mise en œuvre et des difficultés qui en résulte pour les différents acteurs.

L'ORIV a repris ces éléments dans une note de synthèse avec des pistes de travail pour la collectivité.

L'ORIV a apporté son appui méthodologique et ses ressources dans le cadre de la rédaction de l'annexe « prévention et lutte contre les discriminations » du **contrat de ville du Grand Nancy** (Meurthe-et-Moselle).

Sur le second semestre 2017, plusieurs autres collectivités ont souhaité s'engager dans un travail sur la prévention des discriminations.

C'est le cas de la **Communauté d'Agglomération du Val de Fensch (Moselle)** qui, depuis plusieurs années, a mis en place des actions dans le champ de la prévention des discriminations. Il s'agissait de faire le point sur l'existant notamment par la diffusion d'un questionnaire en direction des acteurs du contrat de ville. Sur la base de l'analyse des réponses apportées, une première réunion de travail inter-

acteurs sera organisée début 2018 dans la perspective de l'élaboration de cette annexe.

A la demande de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de Meurthe-et-Moselle, l'ORIV a été amené à proposer son **appui sur deux territoires : la Communauté de Communes du Bassin de Pompey et la Ville de Pont à Mousson** dans le cadre de la formalisation de l'annexe « prévention et lutte contre les discriminations ». Un premier temps de travail a permis aux chefs-fes de projet de ces deux territoires de s'approprier les enjeux autour du sujet. Sur cette base, le principe retenu a été d'organiser un temps de travail dédié, d'une journée, dans une logique de mobilisation de l'ensemble des acteurs de chaque contrat de ville. Il s'agissait lors de cette journée, d'une part de permettre de se doter d'une culture commune sur le sujet et d'autre part d'échanger sur les actions déjà menées par les uns-es et les autres et/ou les perspectives d'actions autour d'axes de travail identifiés en amont.

La journée de travail inter-acteurs sur Pont-à-Mousson a eu lieu le 15 novembre 2017 et a rassemblé 21 personnes. Celle sur la Communauté de Communes du Bassin de Pompey s'est déroulée le 11 décembre 2017 et 19 personnes y ont participé.

Une partie de ces accompagnements se poursuivra sur 2018.

Prévention des discriminations dans l'emploi : Quelles avancées ?

En 2006, le réseau RECI (Ressources pour l'égalité des chances et l'intégration) publiait une note de cadrage sur les entreprises et la manière dont elles commençaient à s'emparer de la question de la prévention des discriminations.



Cette note avait ainsi vocation à faire état des connaissances et ressources documentaires sur cette question et à dresser un premier état des lieux des actions mises en place.

Plus de 10 ans après, quel est l'état des savoirs ? Quelles sont les avancées, tant au niveau du cadre légal que des outils et des actions mises en place ?

Tels étaient les objectifs de cette note de cadrage qui se proposait d'actualiser la situation.

En s'appuyant sur les ressources disponibles, les recherches documentaires (rapports, articles universitaires, ouvrages), le Réseau RECI a dressé un état des savoirs sous la forme d'une note de cadrage faisant état notamment des nouvelles pistes pour appréhender et objectiver les phénomènes de

discrimination et des retours d'expériences en termes de méthodes de prévention et de lutte contre les discriminations. Ce travail a donné lieu à la production d'une bibliographie sur les discriminations dans le champ de l'emploi depuis 2006 et la publication d'une note de cadrage « Prévention des discriminations dans l'emploi, quel chemin parcouru depuis dix ans ? ».

Elle sera diffusée localement et au niveau national au 1^{er} trimestre 2018.

Accompagner les professionnels-les pour développer des pratiques non-discriminatoires

Objectifs

Les discriminations renvoient à des situations contraires au principe d'égalité affirmé dans la Constitution Française. Elles relèvent de processus protéiformes, pouvant être difficiles à cerner pour les professionnels-les : discriminations directes, indirectes, systémiques.

Agir sur ces discriminations nécessite donc tout à la fois de permettre le développement d'actions visant à identifier les représentations à l'œuvre, de renforcer les espaces et/ou les réseaux d'acteurs intervenant en direction des « victimes » mais aussi de débusquer ce qui dans les organisations, les systèmes, les pratiques peut donner lieu à des processus discriminatoires.

Les discriminations systémiques sont particulièrement difficiles à identifier et impactent souvent de manière inconsciente les pratiques professionnelles. L'ORIV travaille, depuis plusieurs années, à « identifier » les risques discriminatoires, en lien avec des professionnels-les intervenant dans des champs aussi divers que la petite enfance ou encore la santé. Les travaux menés soulignent la complexité d'une telle action qui s'inscrit volontairement dans une logique de prévention.

En 2017, les actions de l'ORIV avaient donc pour objectifs de :

- Diffuser les enseignements des travaux menés sur la prévention et la lutte contre les discriminations dans le champ de la petite enfance et de la santé.
- Appuyer les professionnels-les pour améliorer les conditions d'accès aux droits et de soutien aux victimes de discriminations et permettre une meilleure coordination des acteurs et des actions.
- Qualifier les professionnels-les pour mieux repérer et prévenir les discriminations.

Chiffres clés

- 280 personnes environ ont participé à des temps d'information, sensibilisation collectifs.
- 90 personnes ont suivi les sessions de formation.
- 75 acteurs parties prenantes de démarches d'accompagnement.

Discriminations dans le champ de la santé : Comprendre, prévenir, agir pour plus d'égalité – Colloque et Actes

En 2014, Migrations Santé Alsace (association de promotion de la santé des populations migrantes et de leurs familles) et l'ORIV ont engagé en commun une démarche de réflexion ayant pour objectif de mieux cerner les discriminations présentes dans le champ de la santé. Un groupe de professionnels-les du champ sanitaire a alors été constitué.

En 2016, ces travaux ont donné lieu à une note de synthèse et il a été décidé d'organiser un colloque régional pour diffuser les résultats de ces travaux et mobiliser les acteurs du champ de la santé.



Cette journée, organisée le 20 janvier 2017 à l'INET (Strasbourg), avait pour objectifs d'apporter des connaissances à partir d'interventions de chercheurs-seuses et praticiens-nes et de mettre en débat les pistes d'actions identifiées.

161 professionnels-les du champ sanitaire, social et médico-social étaient présents à cette journée, montrant un intérêt et de réelles attentes pour échanger, mettre en débat et réfléchir ensemble aux questions posées.

Les actes reprenant l'ensemble des interventions et des débats sont téléchargeables sur le site de l'ORIV et de Migrations Santé Alsace.

Discriminations dans le champ de la petite enfance : quelles réalités ?

Depuis 2009, l'ORIV collabore avec l'association Le Furet, pôle ressources pour les professionnels-les de la petite enfance, sur différents projets relatifs à la promotion de l'égalité et la prévention des discriminations. Les objectifs sont d'identifier les risques de discriminations, de formuler des pistes de travail et créer des outils de sensibilisation et d'information.

La démarche avait, à son démarrage, mis l'accent sur la prévention des discriminations au sein de l'accueil collectif. En 2013, les travaux menés avaient permis d'élaborer le guide « Petite enfance, plus d'égalité par une prévention des discriminations » qui met en avant les points de vigilance pour une meilleure mise en œuvre du principe de non-discrimination au sein des pratiques quotidiennes (sélection des familles, pratiques pédagogiques, accueil, ressources humaines).

En 2017, l'ORIV et le Furet se sont donnés comme objectifs de diffuser ces travaux par l'organisation d'une journée d'échanges à Reims et de travailler avec les acteurs de l'ex-Région Champagne Ardenne. L'organisation d'une telle journée s'inscrivait, à la fois, dans une dynamique d'essaimage national du guide portée par le Furet mais également dans le cadre de l'élargissement territorial de l'ORIV.

Pilotée par le Furet et l'ORIV, elle s'est appuyée sur la constitution d'un groupe de travail et la mobilisation d'acteurs locaux, entre juin et décembre 2017. Ce dernier était composé de représentants-tes de l'Association des Maisons de quartier de Reims, du Centre social de Bétheny, de la Fédération des Centres Sociaux Ardennais, de la branche professionnelle Alisfa Lorraine et Champagne Ardennes, de la CAF de la Marne, du

Conseil départemental de la Marne, de la DDCSPP Marne et de la DRDJSCS Grand Est.

Parallèlement aux travaux menés sur l'accueil collectif, le Furet et l'ORIV ont entamé, en 2014, une réflexion sur les processus discriminatoires au sein de l'accueil individuel.

Une note de synthèse « Prévention des discriminations au sein de la petite enfance : quels enjeux au sein de l'accueil individuel ? » a permis de synthétiser les enjeux clefs repérés et d'élaborer des pistes de travail à partir des échanges d'un groupe de travail pluri-institutionnel, co-animé par les deux associations. Une matinée d'échanges a été organisée le 11 mai 2017, à Schiltigheim, afin de présenter les enseignements issus de ce groupe, d'élargir les réflexions et d'enrichir les pistes de travail. Il a rassemblé une quarantaine de professionnels-les et responsables institutionnels œuvrant dans le champ de l'accueil individuel.

Appui dans le cadre de l'élaboration de plans d'actions départementaux de lutte contre le racisme et l'antisémitisme

En 2015, la lutte contre le racisme et l'antisémitisme a été déclarée « Grande cause nationale » par le Président de la République. A ce titre, le plan national de lutte contre le racisme et l'antisémitisme prévoit l'installation dans chaque département d'un comité opérationnel de lutte contre le racisme, l'antisémitisme (CORA). La mise en place du CORA s'accompagne de l'élaboration d'un plan départemental d'actions visant à prioriser les différentes actions de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et toutes de formes de discriminations.

L'ORIV est intervenu en 2017 dans le cadre de deux démarches départementales.



Le **CORA de la Marne** a été installé le 24 mars 2016 au sein de la Sous-Préfecture de Reims. En 2017, la DDCSPP de la Marne a sollicité

l'ORIV pour un appui à l'élaboration du Plan départemental et à l'animation de deux groupes de travail restreints ayant pour objet de construire les priorités d'actions du plan départemental. Le premier groupe de travail s'articule autour de deux enjeux : la remontée d'informations qualitatives et quantitatives et l'amélioration de la visibilité des phénomènes de racisme, d'antisémitisme et de

discrimination ; la mise en réseau des structures de l'aide aux victimes pour améliorer l'accueil des victimes et mieux communiquer auprès du grand public sur l'accès aux droits. Le deuxième groupe de travail vise à une meilleure coordination des acteurs et des actions menées sur le département de la Marne. Les deux groupes de travail se sont réunis 2 à 3 fois au courant de l'année 2017. Deux interventions ont également permis de présenter la démarche et l'ORIV lors d'un CORA plénier le 7 avril 2017 et de la visite du Délégué Interministériel à la Lutte Contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Haine contre les LGBTI, le 8 novembre 2017.

Le **Comité Opérationnel de Lutte contre le Racisme et l'Antisémitisme (CORA) du Haut-Rhin** a été mis en place par un arrêté du Préfet de département le 19 janvier 2016. Il y est précisé l'objectif du CORA ainsi que sa composition et les instances à mettre en place. A la demande de la Sous-Préfète d'Altkirch, Mme Marie-Claude LAMBERT, chargée de la mise en œuvre opérationnelle du CORA et du plan d'actions départemental, l'ORIV assure un appui à l'élaboration du plan. Au cours de l'année 2017 cela s'est traduit par la recherche de documents, l'analyse de la situation du territoire, l'identification des acteurs-ressources sur le sujet ainsi que la formulation d'orientations et de pistes d'actions. La démarche a également donné lieu à une réunion inter-acteurs le 29 mars 2017.

Cycle de qualification sur l'accès aux droits et le soutien aux victimes de discriminations

L'accès aux droits des victimes de discriminations est un des axes de travail la Mission Lutte contre les discriminations de la Ville de Strasbourg depuis sa mise en place en 2010. La Mission a fait le choix de ne pas intervenir directement auprès des publics, ni d'accompagner des situations individuelles mais de valoriser les initiatives et de travailler en complémentarité et en proximité avec l'ensemble des acteurs impliqués.

En 2017, une volonté politique forte de l'élu en charge de la lutte contre les discriminations a été de consolider un réseau d'acteurs sur cette thématique à l'échelle communale. Cet axe présenté en Commission plénière inter-associative, en décembre 2016, a suscité une adhésion des membres de la commission pour travailler sur cette question. Dans cette

perspective, un groupe de travail composé des associations plus particulièrement actives sur les questions d'accès aux droits s'est constitué.

Deux séances de travail (10 février et 10 mars 2017) ont permis de rappeler les travaux menés sur le territoire concernant cette question d'accès aux droits et de soutien aux victimes, de partager des constats récurrents dans le cadre de l'accompagnement des victimes (peu de plaintes, longueur des procédures, banalisation...) et d'identifier les attentes pour élaborer un cycle de qualification de 3 journées.

Ce cycle, qui s'est déroulé d'avril à juin 2017, a poursuivi les objectifs suivants : actualiser les connaissances sur le cadre juridique et les possibilités offertes par le droit ; s'inspirer

d'expériences menées sur d'autres territoires ; envisager les actions à développer dans le cadre de ce réseau.

A l'issue de ces trois journées, un document a synthétisé les différentes interventions ainsi que les modalités de fonctionnement du groupe.

Qualifier les professionnels-les pour mieux repérer et prévenir les discriminations

Durant l'année 2017, l'ORIV a mis en place, dans le cadre de partenariats, différentes actions de formation pour permettre aux professionnels-les de comprendre et repérer les processus discriminatoires mais également leur permettre de développer les capacités d'agir. Ces sessions de formation se basent sur des méthodes d'animation actives et permettent d'alterner apports de connaissances et analyses de situations par les participants-tes.

Les actions de formation réalisées en 2017 ont été :

- « Lutter contre les discriminations et promouvoir la laïcité à l'hôpital », formation de 2 jours auprès des agents du Groupement Régional Hospitalier de Mulhouse, en partenariat avec Migrations Santé Alsace.
- « Cheminer ensemble vers l'égalité dès la petite enfance », formation de 2 jours auprès de professionnels-les de la petite enfance, en partenariat avec le Furet.
- « S'outiller et agir ensemble contre les discriminations sur un territoire », deux séances d'une demi-journée auprès d'un groupe de professionnels-les du territoire de la Meinau à Strasbourg, en partenariat avec le Centre socio-culturel de la Meinau.

Programme

Journée 1 : Repérer et prendre conscience de ses représentations

- Identification de la problématique
- Repérage des victimes
- Questionnement sur ses perceptions
- Mise en lien des représentations, des rôles et des comportements

Journée 2 : Comprendre

- Classification des concepts
- Constatation de cadre juridique
- Identification des mécanismes de discriminations et de conséquences de l'identité

Un intervalle de 15 jours permet aux stagiaires de repérer et d'analyser des situations de discriminations rencontrées dans leur vie professionnelle et personnelle.

Journée 3 : Analyser

- Exposé des situations de discriminations
- Étude de cas : vécu et accompagnement des victimes de discriminations
- Identification des cadres de références

Journée 4 : Constatier et agir

- Se positionner, agir en cohésion
- Identification de pratiques préventives
- Élaboration de pistes d'actions et modalités des séquences

Inscrivez vous...

À l'une des sessions de 3 jours...

- **A Strasbourg :** les 9, 10, 23 et 24 novembre 2017, de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 à l'agence Migrations Santé Alsace, 24 rue du 22 novembre (Sous étage)
- **A Mulhouse :** les 27, 28 novembre et 11, 12 décembre 2017, de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30, à la maison de justice de la Foudrè, 70 rue du 11 Juage.

Contacts

Migrations Santé Alsace
24, rue du 22 novembre - 67000 STRASBOURG
Tél : 03 89 23 60 22

Pour tout renseignement complémentaire :
Emilie JUNG - e.jung@migrationsante.org

Pour vous inscrire, merci de communiquer vos coordonnées et la session de votre choix à :
Armandou TONYAN
a.tonyan@migrationsante.org

Formation limitée à 15 participants par session.

Financée par : Migrations Santé Alsace
Soutenue par : cget à part entière, ORIV, Centre socio-culturel de la Meinau

Regards croisés SUR l'égalité et la lutte contre les discriminations

Une formation ouverte à tout-e-s

- « Le cadre juridique de la prévention et la lutte contre les discriminations », intervention d'une demi-journée dans le cadre de la Formation Regards croisés sur les discriminations organisée par Migrations Santé Alsace et A part entière.

Au-delà, l'ORIV a été amené ponctuellement à assurer des interventions mettant en avant les enjeux d'égalité (intervention dans le cadre d'une journée organisée par CANOPE (antérieurement CRDP) le 15 décembre 2017), de diversité et d'égalité (intervention auprès du Comité de Direction de la DRDJSCS sur les labels égalité et diversité le 23 janvier 2017) ou encore sur les discriminations (intervention dans le cadre d'une démarche inter-acteurs sur le territoire de Bourtzwiller à Mulhouse le 24 octobre 2017).

Publications : articles, recueil des outils de prévention et de lutte contre les discriminations pédagogiques

L'ORIV produit un certain nombre d'articles et de notes visant à permettre une meilleure connaissance des discriminations et des processus à l'œuvre : trois articles ont été rédigés dans la rubrique « Pas à pas prévenir les discriminations » du Furet, un article sur « discriminations et santé » a été produit dans les « Cahiers de la LCD » (pour en savoir plus, cf. page 18).

Le travail sur sites permet également d'identifier les ressources produites par les acteurs.

Depuis 2012, les Semaines de l'égalité et de lutte contre les discriminations de la Ville de Strasbourg sont le fruit d'un travail en réseau mobilisant plus de 60 partenaires et poursuivant les objectifs suivants : informer, sensibiliser, valoriser les actions et les structures œuvrant dans le domaine de la prévention et de la lutte contre les discriminations.

Dans cette optique, les partenaires ont créé, développé et utilisé de nombreux outils (expositions, films, animations, spectacles vivants) pour sensibiliser différents publics (enfants, jeunes, professionnels- les).



Lors de la 5ème édition des Semaines de l'égalité et de lutte contre les discriminations qui a eu lieu en octobre 2016, l'ORIV et la Mission Lutte contre les discriminations de la Ville de Strasbourg ont repéré vingt-huit outils. Ils ont fait l'objet d'une présentation sous forme de fiches synthétiques, rassemblées dans un recueil. Celui-ci a fait l'objet d'une mise à jour pour les Semaines de l'égalité 2017.

L'objectif de cette publication, réalisée par l'ORIV et la Mission Lutte contre les discriminations de la Ville de Strasbourg, est de promouvoir l'existence de ces ressources, d'en faciliter l'accès et de développer la mise en réseau sur le territoire de la collectivité.

Cette publication s'adresse à toute personne à la recherche de supports pour alimenter des projets en faveur de l'égalité.

http://www.oriv.org/wp-content/uploads/oriv_strasbourg_recueil_outils_plcd_juillet_2017.pdf

Promouvoir les principes et les processus visant à « faire société »

Objectifs

La construction de liens qui permettent de « faire société » est un enjeu omniprésent compte tenu des défis actuels (perte de repères, précarité croissante, arrivées de migrants, peur des religions, terrorisme...). Confrontés aux peurs et aux inquiétudes, les différents acteurs sociaux se replient sur un entre-soi qui rend difficile l'acceptation de l'autre, notamment quand celui-ci, de par son apparence, son patronyme, est renvoyé à une altérité impossible ou encore quand cet autre est « étranger ».

Au cours de l'année 2017, l'ORIV a travaillé deux dimensions qui toutes les deux, de manière différente, peuvent constituer des leviers pour « faire société »:

- Faire vivre le principe de laïcité.
- Lever les freins à l'intégration des primo-arrivants ;

Concernant le principe de laïcité, les actions menées par l'association portaient d'un double constat : la méconnaissance de la laïcité et des principes de sa mise en œuvre, de son histoire, de son cadre juridique et politique ; la difficulté d'articuler au quotidien les principes qui la sous-tendent (liberté de conscience, droit à l'égalité, neutralité). Les objectifs étaient à la fois de mettre à disposition des ressources, en particulier dans le cadre du plan de formation « Valeurs de la République et Laïcité » et de sensibiliser les acteurs au principe de laïcité dans des logiques collectives.

Au titre des processus d'intégration, l'objectif était d'appuyer les acteurs et les actrices impliqués-es dans la mise en œuvre d'actions, par des apports méthodologiques et documentaires, la diffusion de connaissances, la conception d'outils, la valorisation d'expériences, la participation active à des réseaux (européens, nationaux et locaux).

Chiffre clé

- Des temps d'échanges autour des enjeux de laïcité en direction de plus de 300 personnes.

Accompagnement dans le cadre du plan de formation Laïcité et Valeurs de la République

Suite aux attentats survenus depuis janvier 2015, plusieurs réponses ont été apportées. Parmi celles-ci, l'Etat a souhaité réaffirmer le principe de laïcité. Le ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports a confié au Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET), la mission de piloter et de coordonner un plan national de formation à la laïcité, destiné aux acteurs de terrain.

Il vise à répondre aux besoins des professionnels en contact direct avec les publics, notamment

sur l'application du principe de laïcité dans les situations professionnelles qu'ils ou elles sont susceptibles de rencontrer au quotidien. Le déploiement du plan est assuré, depuis début 2016, par le niveau régional de l'État, via les Directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS).

L'ORIV assure depuis lors un appui à la mise en œuvre du plan « Valeurs de la République et laïcité » par l'accompagnement de la réflexion menée par les services de l'Etat.



En 2017, cet appui s'est traduit par :

- L'alimentation du site internet dédié (cf. partie sur les ressources, page 15).
- Une veille sur les enjeux de laïcité et la mise en place d'un panorama sur la presse.
- L'organisation de rencontres en direction des formateurs à l'échelle de chacune des ex-Régions : 26 janvier 2017 (Reims), 9 février 2017 (Nancy) et 28 février 2017 (Strasbourg).
- L'organisation d'une journée d'échanges régionale.

Cette journée d'échanges régionale qui s'adressait aux formateurs-trices du Grand Est a eu lieu le 30 mai 2017. 63 personnes ont participé à cette journée à Nancy qui a permis des échanges sur des enjeux de fonds, l'apport de contenus et de ressources.

Le matin, la laïcité a été abordée sous plusieurs éclairages, juridique, philosophique, sociologique... Plusieurs personnes ressources ont appuyé ces travaux : Pauline Métais (chargée de mission et juriste à l'Observatoire de la Laïcité), Lola Petit,

chargée de recherche et du développement d'outils auprès de l'association Enquête et Joel Roman, philosophe). L'après-midi a été l'occasion de faire un point sur les avancées du plan de formation sur le plan national (Perrine Simian, chargée de mission au Commissariat Général à l'Égalité des Territoires) ainsi que de présenter les modalités d'intervention au niveau du CNFPT (Delphine Bouvier, CNFPT Alsace-Moselle et Christine Ferrare-Lecomte, CNFPT Lorraine).

Laïcité et Centres socio-culturels... Se qualifier collectivement pour mieux appréhender le principe de laïcité

La diversité culturelle, sociale, religieuse des usagers et des usagères, des salariés-es, des bénévoles est au cœur des pratiques et des métiers de l'éducation populaire. Comme beaucoup d'acteurs du champ social, les centres socio-culturels sont confrontés à des demandes liées à des pratiques religieuses : jeûne, prière, port de signes religieux, rites alimentaires...

dans lequel s'inscrit le principe de laïcité et s'appuie sur les situations rencontrées dans le quotidien des structures.

Cet outil se veut, avant tout, une invitation au débat et à la réflexion autour des questions liées à la manifestation du fait religieux au sein de l'espace social qu'est le centre socio-culturel. Le document a été présenté lors d'une rencontre départementale, le 21 décembre 2017. Elle a rassemblé 35 personnes.

En 2017, un livret *Vivre la laïcité au quotidien*, une réflexion partagée par les centres socio-culturels a été élaboré en partenariat par la Fédération des Centres socio-culturels du Bas-Rhin et l'ORIV. Il est le fruit d'une démarche de qualification menée auprès des membres du Conseil d'administration de la Fédération entre février et décembre 2016. Il a pour ambition de restituer les principaux enseignements tirés des séances de travail.



A travers des apports de connaissance synthétiques et concrets, ce livret rappelle le cadre

En 2017, l'ORIV a également été sollicité par l'Union départementale des Centres Socio-Culturel du Haut-Rhin. La formation était ouverte à toutes les structures adhérentes à l'Union Départementale sur la base du volontariat. Environ 20 personnes l'ont suivie. La formation s'est structurée autour de 5 séances : 21 mars, 3 mai, 23 mai et 15 juin et 28 septembre 2017. Ces temps de travail ont permis d'alterner apports de connaissance et travail en groupe sur des situations rencontrées par les participants-tes.

Les objectifs étaient :

- D'apporter des éléments de cadrage sur le principe de laïcité et de clarifier les concepts mobilisés autour de la laïcité.
- De travailler sur des « situations » mettant en œuvre ces enjeux.
- De questionner les pratiques professionnelles et les projets portés par les conseils d'administration.

A l'issue de la formation, un document de synthèse a été élaboré. Il reprend des éléments relatifs au cadre juridique, aux situations travaillées en séance ainsi que certains enseignements et points de vigilance issus des échanges.

Travailler ensemble... pour « faire société »

Le Centre socio-culturel de la Robertsau, à Strasbourg, a sollicité l'ORIV pour être accompagné face à un certain nombre de difficultés. Les événements tragiques liés aux attentats survenus en 2015 et 2016 ont révélé plusieurs attitudes auxquelles il est apparu difficile de faire face : celles de salariés désarmés par rapport aux populations suivies, celles de jeunes ayant des propos jugés violents et celles d'habitants et/ou bénévoles du centre tenant des discours ambigus.

Dans ce contexte, il a été proposé de travailler sur ce qui peut « faire commun » et de traiter les

situations en essayant de mettre en avant les éléments permettant de se retrouver autour de valeurs, de principes partagés. Pour ce faire, il s'agissait d'identifier les positionnements de chacun puis les éléments de partage.

La démarche retenue a donné lieu, au cours de l'année 2017, à l'organisation de différents temps de travail auprès de « groupes constitués » : salariés-es de la structure, administrateurs-trices du centre, jeunes, enfants, mères de famille.

L'action sera finalisée en 2018.

Appui à la mise en œuvre du projet d'amélioration-construction d'un Lieu de culte musulman à Kingersheim

La Ville de Kingersheim a été sollicitée fin 2015 par une association gérant un lieu de culte musulman sur la commune afin de construire un espace plus adapté. La Ville a souhaité apporter une réponse favorable au projet de l'association tout en soulignant la nécessité d'une démarche « partagée » et pédagogique. La Ville a sollicité, dès le début de l'année 2016, l'ORIV afin de bénéficier d'un accompagnement dans le cadre de la démarche. L'ORIV a ainsi apporté son expertise tant sur la méthode que sur les contenus.

Le travail engagé en 2016, notamment dans le cadre du Conseil Participatif, a donné lieu à la

réalisation par l'ORIV d'un document de synthèse. Il visait à capitaliser les éléments issus des temps d'échanges ainsi que les apports juridiques et documentaires.

Il a servi, après discussion avec les membres du conseil participatif, de support pour clarifier le positionnement de la Ville. Sur cette base, elle a élaboré une proposition de délibération (incluant une annexe sur les engagements réciproques de l'association culturelle et de la Ville), votée lors du conseil municipal du 30 janvier 2017. Le travail s'est poursuivi auprès d'un groupe de travail resserré permettant tout au long de l'année de suivre les avancées de la démarche.

Citoyenneté, laïcité, collectif... en pratique, c'est quoi ? Des sujets, des débats, des pistes de réflexion...

Un collectif d'associations de jeunesse et d'éducation populaire s'est créé fin 2015 sur le territoire de la Champagne-Ardenne sous l'impulsion de la DRDJSCS (Direction régionale et

départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale). Ce collectif est composé des Francas, de l'UFCV, des CEMEA (Centres

d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active), du CFAG (Centre de formation d'animateurs et de gestionnaires), de l'OFIRA (Organisme de formation d'ingénieurs et de ressources de l'animation), de Radio Primitive ainsi que de l'ORIV.

Afin de poursuivre le travail engagé sur les 4 départements du territoire champardennais, le collectif a organisé des journées d'échanges et de débats sur le territoire de l'ex-Région Champagne-Ardenne. L'objectif de ces journées

était de permettre aux acteurs et actrices de jeunesse, en situation de face à face pédagogique, d'échanger autour de leur expérience, leurs pratiques et de débattre de situations concrètes rencontrées au cours de leur quotidien sur les thématiques abordées. 4 journées ont été organisées : 12 janvier 2017 à Saint-Brice Courcelles (Marne), le 7 février 2017 à La Chapelle Saint-Luc (Aube), le 4 avril 2017 à Charleville-Mézières (Ardennes) et le 11 mai 2017 à Châlons-en-Champagne (Marne).

Appui dans le cadre de la politique publique d'intégration et mise à disposition de ressources

En juillet 2017, une « refonte ambitieuse » de la politique d'immigration et d'intégration a été annoncée. Elle prend des formes différentes selon qu'elle porte sur l'asile (projet de loi) ou sur le « parcours d'intégration ». Sur cet aspect, Aurélien Taché, député, a été missionné pour formuler des propositions sur la base de travaux comparatifs des politiques conduites par d'autres pays partenaires de la France et d'une consultation de chercheurs travaillant sur ces thématiques. L'ORIV a d'ailleurs été auditionné dans ce cadre en décembre 2017.

Dans le cadre de l'extension de son activité à la région Grand Est, l'ORIV est amené à étendre sa fonction ressources (notes statistiques, éléments d'information ...) à ce nouveau périmètre. L'ORIV a poursuivi son travail d'analyse statistique de la présence immigrée (notamment par rapport au public primo-arrivants) sur ce territoire. Une attention particulière a été portée à la présence immigrée sur les territoires en politique de la ville compte tenu de la récurrence de certains enjeux lors des temps de travail sur site dans le cadre des contrats de ville. Parallèlement, un travail de veille est effectué quotidiennement et mis à disposition des acteurs.

- ➔ En terme de production de connaissances, l'ORIV a été amené à :
- Rédiger des notes statistiques (cf. site internet ORIV).
- Contribuer à la production d'une note sur « Parcours d'installation des primo-arrivants et diversité des territoires », Juin 2017, dans le cadre du réseau RECI : <http://reseau-reci.org/note-de-cadrage-parcours-dinstallation-des-primo-arrivants-et-diversite-des-territoires-juin-2017/> .
- Faire un point sur les « enjeux de la crise migratoire », zoom publié dans le bulletin

d'information de l'ORIV en janvier 2018 : http://www.oriv.org/wp-content/uploads/oriv_actusur_cent_seize.pdf .

- Réaliser une analyse de la politique publique d'intégration en France dans le cadre de l'alimentation du « Portail Européen sur l'Intégration ».
- ➔ Plusieurs interventions ont été réalisées au cours de l'année 2017 suite à des sollicitations ou dans le cadre de partenariats inscrits depuis plusieurs années (notamment auprès de différentes écoles de travail social).
- Intervention « Immigration et Politiques d'intégration », auprès d'étudiants-es en travail social, ESTES –Strasbourg, 8 mars 2017.
- Intervention auprès des étudiants en médecine, 27 février 2017.
- Intervention au Centre socioculturel du Neuhof, 27 mars 2017.
- Conférences dans le cadre de l'itinérance de l'exposition de « De l'immigré au Chibani » : à Mulhouse le 12 mai 2017 au Musée Historique et à l'ISSM le 21 septembre, à Strasbourg au CNFPT (Centre national de la fonction publique territoriale) le 12 octobre et le 7 octobre dans le cadre des Semaines de l'égalité et de la lutte contre les discriminations, à Colmar au Conseil départemental le 14 novembre.

Les objectifs de ces interventions sont pluriels. Elles visent généralement à expliciter les enjeux et à les remettre en perspective sur un plan historique ainsi qu'à proposer une analyse statistique et des apports en termes de ressources documentaires.

Réflexions autour des enjeux linguistiques

L'ORIV a également été amené à apporter son appui dans le cadre de réflexions liées à l'enjeu linguistique.

Le Comité départemental de la maîtrise de la langue française

Un comité technique sur le volet de l'apprentissage de la langue française a été mis en place par la Direction Départementale déléguée de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale en 2015. Il avait vocation notamment à réfléchir sur la façon de faire l'articulation des différentes actions et d'assurer un maillage territorial. Il s'agissait également de penser la façon de mieux organiser les parcours linguistiques des primo-arrivants. Dans ce cadre, l'ORIV a participé aux réunions organisées en 2017 (30 mai, 9 octobre). Il est en particulier intervenu lors de la réunion de mai pour apporter son éclairage sur la répartition de la population immigrée, et des besoins en formation linguistique qui y sont liés, sur les dix départements de la région à partir des données du Ministère de l'Intérieur.

Un Groupe de travail linguistique à Saint-Louis

Les constats établis dans le cadre du diagnostic du Contrat de Ville du territoire de Saint-Louis (Haut-Rhin) faisaient état d'un déficit de maîtrise de la langue française, notamment pour de nombreux habitants du quartier prioritaire de la politique de la ville. Cet enjeu est pourtant majeur en termes d'accès à l'emploi et du « vivre ensemble ». La Ville a souhaité construire une réponse adaptée aux besoins.

Accompagné par l'ORIV, le territoire s'est engagé dans une démarche volontariste pour répondre à cet enjeu, en initiant un état des lieux approfondi :

- Identification des acteurs en présence et/ou susceptibles d'intervenir (comme l'OFIL), de leurs compétences et modes d'intervention dans le champ linguistique ;
- Caractérisation des besoins et profils des personnes en attente de « cours de français » via la mise en place d'une plateforme linguistique. Cette plateforme a pour objectif d'accueillir et d'orienter les personnes vers des structures de formation linguistique à partir d'une brève évaluation du niveau de langue. Elle permet ainsi une orientation adaptée aux besoins des publics (formation de base pour les personnes en situation d'illettrisme ou plus poussée pour les personnes ne maîtrisant pas du tout le français). Elle est ouverte à tout public en difficulté face à la maîtrise de la langue française.

Ce travail a permis d'affiner la connaissance de l'offre et de faire le point sur les actions existantes, en matière linguistique, sur le territoire de Saint-Louis. Au-delà du fonctionnement de la plateforme linguistique, il a également permis une mise en réseau des acteurs. Ainsi, le groupe de travail inter-acteurs mis en place pour porter et suivre la démarche poursuit ses échanges au travers d'un espace numérique « partagé » afin d'optimiser les mises en lien (offre-demande).

Ainsi, l'articulation de deux politiques publiques (politique d'intégration et politique de la ville) a permis de co-construire de nouvelles réponses pour les habitants.

Réflexion franco-allemande sur les enjeux d'intégration

Début 2016, un groupe de travail franco-allemand (réunion ORIV – Euro-Institut) avait été mis en place en prolongement du séminaire franco-allemand « Défis de l'intégration : quels modèles et pratiques inclusifs dans le Rhin supérieur ? » qui s'était tenu en septembre 2015.

L'objectif était d'échanger autour d'expériences menées de part et d'autre de la frontière, de travailler autour de la notion d'« accueil » des migrants et de leur prise en charge, d'identifier les

modes d'intervention autour des enjeux d'interculturalité (pouvoir d'agir, travail communautaire...).

En 2017, l'analyse comparée franco-allemande n'a pu aboutir du fait de la complexité politique du sujet (non stabilité en Allemagne). Mais la volonté d'échanger et de travailler en coopération reste forte que ce soit du côté allemand ou du côté français et donnera lieu à un projet commun en 2018.

Travailler sur ce qui fait commun

Objectifs

Dans un contexte de développement des peurs et de méfiance, qui donne lieu au renforcement des processus de rejets et de replis, l'Observatoire a souhaité mettre en place des actions, des démarches, permettant aux professionnels-les de renforcer leur capacité d'agir sur « ce qui fait commun », de donner des éléments leur permettant de renforcer le « vouloir » vivre ensemble.

Cette approche a amené l'ORIV :

- à soutenir des actions visant à renforcer les appartenances tout en reconnaissant les identités multiples,
- à accompagner les acteurs-trices dans leurs pratiques visant à renforcer le lien social, à agir sur les représentations.

Chiffres clés

- 3.775 visiteurs pour l'exposition au Musée Historique de Mulhouse et plus d'une centaine de personnes lors des itinérances.
- 14 visites guidées de l'exposition, 8 conférences, de nombreux temps d'échanges
- Publications : 1 catalogue de l'exposition, 1 album graphique.

Exposition « De l'immigré au Chibani »

En 2011, l'ORIV a été sollicité par Aléos⁴ pour coordonner un projet de recueil de mémoire de migrants âgés d'origine maghrébine (on parle de « Chibanis ») résidant dans des foyers.

L'objectif était de témoigner de leur vécu, mais aussi de contribuer à une reconnaissance de ces migrants au sein de la société.

De ce projet est née une exposition conçue par Loïc Richard (Aléos), Yves Frey et Marie-Claire Vitoux (historiens), Barbara Culli (rechercheur iconographe) et l'ORIV avec l'appui de Joël Delaine (Musée Historique de Mulhouse).

Elle porte sur les parcours de vie d'immigrés algériens dans le Haut-Rhin entre 1945 et 1974.

Elle est conçue comme un outil pédagogique. En effet, à partir de sa présentation et autour d'animations, elle a pour objectif de permettre des échanges avec différents publics en différents lieux.

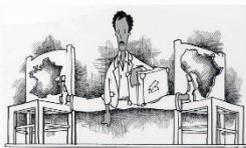
L'exposition a été inaugurée au Musée Historique de Mulhouse en février 2017 et est restée installée dans ses locaux jusqu'en fin juin. En mars, les enregistrements des entretiens menés auprès des Chibanis ont été remis aux Archives départementales du Haut-Rhin afin de garder ces témoignages qui « font partie intégrante de notre histoire, l'histoire du Haut-Rhin, de l'Alsace, de la France ...⁵ ».

⁴ Structure associative gestionnaire de résidences sociales et de foyers de migrants dans la région mulhousienne.

⁵ L'Alsace, « La voix des Chibanis, « partie intégrante de notre histoire » », 19 mars 2017.



Cours d'alphabétisation par Ali Goumgihar, responsable clandestin du FLN, à l'école du Nordfeld, Mulhouse, L'Alsace, 3-4 mars 1957



Entre deux chaises, dessin de Plantu, Le Monde, 1995. Avec l'aimable autorisation de Plantu, droits réservés

UN ENJEU POUR DEMAIN

Parler des Chibanis, leur donner la parole, mettre en mots et en images leurs récits, c'est avant tout donner une visibilité à leurs destins individuels en les inscrivant dans l'Histoire.

Cette exposition contribue à leur restituer leur identité et à leur rendre leur dignité. Elle permet de reconnaître leur ancrage et leur apport au sein de la République. Une République qui s'est toujours enrichie de la diversité, sans pour autant réellement la reconnaître.

En ces temps de confusion, de crainte exacerbée où l'on (re)met en avant les vertus des valeurs républicaines, ce projet se veut un moyen, certes modeste, d'œuvrer pour rétablir du lien et redonner sens à la notion de « vivre ensemble ».



Une partie de dominos au foyer, Mulhouse, 2016. © Gerhard Heinze, Photo-Club de Riedisheim

L'exposition **De l'immigré au Chibani** est un projet initié par l'association Aléos et réalisé en lien avec l'Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville (ORIV) et le Centre de Recherches sur les Economies, les Sociétés et les Techniques (CRESAT), en particulier Yves FREY et Marie-Claire VITOUX. Elle a bénéficié des compétences de Barbara CULLI en charge de l'Iconographie. Le Musée Historique de Mulhouse a participé à la formalisation de l'exposition.

Elle a bénéficié de la collaboration active d'Adoma, des Archives Départementales du Haut-Rhin, des Archives de Mulhouse, Saint-Louis et Munster, du Musée National de l'Histoire de l'Immigration et du Photo-Club de Riedisheim.

Elle a reçu le soutien financier de la Ville de Mulhouse et de l'Etat : Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) et Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRDJSCS - Grand Est).

Mise à disposition :

Exposition gratuite, en contrepartie de l'organisation de temps d'échanges (conférences, visites guidées...) dans le cadre d'un projet construit entre l'ORIV et la structure hébergeant l'exposition. Renseignements : ORIV – Martine THIEBAULD Assistante de projets : m.thiebauld@oriv.fr



De l'immigré au Chibani

- Exposition itinérante -



Média : Christian D. Schmitt - Photo de couverture : © Pierre-Jacques Doré

Exposition réalisée par :



Itinérance de l'exposition « De l'immigré au Chibani »

L'exposition a été conçue comme itinérante afin qu'elle constitue un support pour l'organisation d'événements, d'animations : conférences, visites guidées. Il s'agit par ce biais de susciter des échanges avec différents publics, en différents lieux, d'aller au-devant d'acteurs.

L'exposition permet de rendre visibles les parcours de ces Chibanis, de mettre en avant leur place dans la société française et de relier ces histoires singulières à l'Histoire passée et présente, de « faire histoire commune ».

Le but est également de transmettre cette histoire afin de la questionner mais aussi d'interroger le présent en travaillant sur les représentations et les préjugés mais aussi sur la manière dont les politiques et l'action publique ont été mises en œuvre, la place qui leur a été faite et, par ce biais, d'interroger les politiques publiques actuelles et les enjeux notamment d'accueil.

L'itinérance de l'exposition a démarré au deuxième semestre 2017 avec une installation à

l'Institut Supérieur social de Mulhouse (ISSM) puis à Strasbourg dans trois lieux différents : dans les locaux du CNFPT (Centre national de la fonction publique territoriale), à la Fabrique de Théâtre dans le cadre des Semaines de l'égalité et de la lutte contre les discriminations et à la médiathèque de la Meinau. Là encore, des visites guidées, des temps d'échanges et des conférences ont été proposées (par les historiens partenaires du projet et/ou par l'ORIV). L'exposition a ensuite été installée dans les locaux du Conseil départemental de Colmar et lors du Festival du livre de Colmar. Durant ce dernier, les visiteurs avaient à disposition des supports audio leur permettant d'entendre des extraits des paroles des Chibanis.

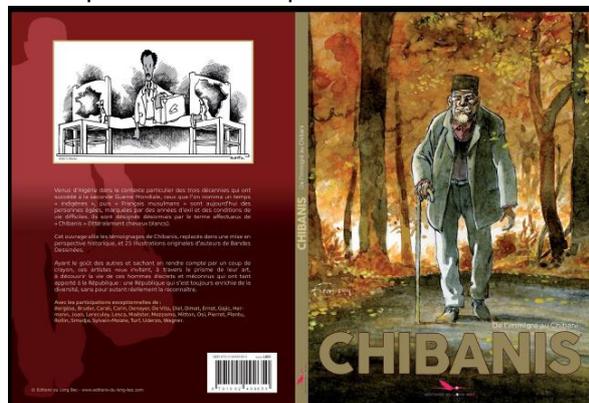
Des membres du Conseil d'Administration se sont également investis pour la présentation de l'exposition.

L'itinérance de l'exposition va se poursuivre sur 2018 et 2019.

Productions en lien avec l'exposition « De l'immigré au Chibani »

Parallèlement à l'itinérance, des ressources ont été réalisées afin de les mettre à disposition des structures empruntant l'exposition.

Un catalogue de l'exposition a été édité. Il reprend les 24 panneaux de l'exposition dont certains sont



complétés par des encarts approfondissant certains aspects.

Deux livrets (niveaux collège et lycée) ont été réalisés par deux professeurs d'histoire-géographie qui, après avoir découvert l'exposition, ont proposé ces documents pour accompagner les visites de l'exposition par des établissements scolaires.

Enfin, dans une volonté de contribuer à faire connaître un pan méconnu de notre histoire, plus particulièrement auprès des jeunes générations, un album graphique a été conçu avec le Festival Bédéciné d'Illzach.

En partant du travail effectué dans le cadre de l'exposition, 25 dessinateurs ont illustré, avec la sensibilité qui leur était propre, l'un des aspects de l'histoire des Chibanis.

Améliorer l'image des quartiers populaires

Les habitants-es des quartiers populaires mettent souvent en avant la stigmatisation et le traitement médiatique souvent erronés dont leur territoire et eux-mêmes font l'objet. Ces « images » peuvent être à l'origine de préjugés donnant lieu à des processus discriminatoires.

Améliorer l'image de ces quartiers, de leurs habitants et mettre en avant les actions qui s'y développent par eux et pour eux, revient à demander que le reflet soit fidèle à la réalité, avec le souci que leurs habitants s'y reconnaissent et que les quartiers soient ressentis, par-delà leur situation, comme participant « naturel » à la vie locale et nationale.

Conscient de ces enjeux, l'ORIV a souhaité engager, en 2017, une réflexion dont l'objectif est triple :

- Contribuer à améliorer l'image de ces quartiers en faisant évoluer les représentations et en permettant de changer le regard porté sur ces lieux mais aussi sur celles et ceux qui y habitent.
- S'interroger sur les effets, impacts, de la manière dont on parle de ces quartiers sur l'action publique-
- Identifier les conditions permettant de parler de ces quartiers comme des autres territoires, en rendant compte simplement de leurs réalités, dans leurs pluralités.

L'année 2017 a été consacrée à un travail visant à identifier les ressources existantes et à problématiser le sujet.

L'année 2018 permettra la mise en œuvre de démarches concrètes : identification d'actions menées dans ce domaine, temps d'échanges territorialisés, séminaire régional.

Histoire et mémoire de l'immigration, des quartiers populaires : identification des acteurs et des actions dans le Grand Est

Cette action intervient dans le cadre de la mise en réseau des acteurs de la région Grand Est sur les questions d'histoire et de mémoire de l'immigration, des quartiers et des « luttes ouvrières ».

En 2013, le Musée national de l'Histoire de l'immigration avait lancé une recherche action nationale sur les « Dynamiques territoriales histoire-mémoire de l'immigration ». A ce titre, l'ORIV avait été sollicité, en tant que membre du

réseau RECI (Ressources pour l'Egalité des Chances et l'Intégration). Un travail avait été mené sur les ex-régions (notamment Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine). Cette recherche action avait donné lieu à la production d'un rapport inter-régional et d'un rapport final national. Ce dernier faisait apparaître des régions marquées par l'absence de réseau dans le domaine de l'histoire et de la mémoire de l'immigration, à l'exception de la région Champagne-Ardenne. Quelques acteurs-trices de

l'ex région Champagne-Ardenne s'étaient emparés-ées de la question et avaient souhaité créer un réseau d'acteurs sur les questions d'histoire et de mémoire de l'immigration piloté et porté par l'association Initiales. Il existe depuis 2012.

Suite à la fusion des régions, un des enjeux de ce réseau est de s'étendre à la Région Grand Est.

L'ORIV, en tant que centre de ressources Grand Est, a démarré un travail d'identification des dynamiques territoriales en matière d'histoire et de mémoire de l'immigration, des quartiers et des luttes ouvrières. Il s'agit de mieux connaître les acteurs-trices qui mènent des projets sur ce thème, de les rendre visibles et de les mettre en réseau.

Le travail se poursuivra en 2018.

Disposer de ressources par la mise en réseau

Objectifs

Dans le cadre de sa fonction ressources, l'ORIV peut également s'appuyer sur les réseaux d'acteurs auxquels il participe. Le réseau permet la rencontre avec d'autres partenaires, la mutualisation des réflexions et l'échange de ressources (informations, expériences, identification de personnes ressources...).

La logique de réseau est surtout développée à l'échelle nationale, avec la participation de l'ORIV au Réseau des Centres de Ressources Politique de la Ville et au Réseau RECI (Ressources pour l'Égalité des Chances et l'Intégration).

L'implication, de l'ORIV à ces réseaux, revêt des formes et des modalités de travail variables du fait de leur mode de fonctionnement et des objectifs poursuivis.

Chiffres clés

- Mise en place d'un portail internet au titre du Réseau National des Centres de Ressources Politique de la ville.
- Organisation d'une réunion des équipes des CRPV.

Le Réseau National des Centres de Ressources Politique de la Ville (RNCRPV)

Les centres de ressources Politique de la Ville, implantés dans 19 régions (dont 4 en outremer), exercent auprès des acteurs des quartiers prioritaires de la politique de la ville (cohésion sociale, développement économique et rénovation urbaine) une mission de qualification et d'animation de la réflexion collective avec le soutien de toutes les institutions concernées, en particulier État et collectivités territoriales.

Le réseau national des centres de ressources politique de la ville, via Question de Ville (association des Directeurs et Directrices de centre de ressources, dont la directrice de l'ORIV assure la coprésidence) permet aux directrices des centres de ressources de se réunir plusieurs fois dans l'année (à Paris) : 18 janvier, 2 juin, 8 septembre et 22 décembre 2017.

Dans le cadre de la mise en œuvre du cadre de référence national des centres de ressources, le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET) les convie également trois fois par an à des réunions de comité technique : 19 janvier, 1^{er} juin et 13 octobre 2017.

Les objectifs de ces rencontres sont multiples :

- échanger sur les questions d'actualité de la politique de la ville entre centres de ressources mais aussi en lien avec le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET) ;
- partager sur les outils de qualification mis en œuvre par les différents centres de ressources ;
- renforcer les capacités d'intervention des centres de ressources dans la conduite de la politique de la ville par des échanges de pratiques.

Les 16 et 17 mars 2017, une réunion des équipes des centres de ressources a été organisée permettant l'échange de pratiques et d'expériences. Cette rencontre a également été l'occasion de la signature officielle par la Ministre, alors en charge de la politique de la ville, du cadre de référence national des centres de ressources.

Les chargé(e)s de l'information, de la documentation et/ou de la communication des structures membres ont également l'occasion de

se rencontrer pour échanger sur leurs pratiques et travailler sur les outils de veille mutualisés (cf. page 15).

En 2017, le site portail du réseau des CRPV a été mis en ligne (www.reseau-crpv.fr). L'ORIV a contribué avec d'autres centres à la réalisation de ce site. La responsable de la documentation et de la communication s'est impliquée, durant le 1^{er} semestre 2017, dans le comité technique. Ce dernier a travaillé sur le cahier des charges, le suivi du développement en lien avec le prestataire...

Alors que chaque centre possède sa propre identité et ses outils de communication, ce portail a vocation à valoriser les dynamiques de collaboration qui animent le réseau ainsi que les savoirs et savoir-faire qui peuvent être mobilisés. Mis en place avec le soutien de l'ensemble des centres de ressources politique de la ville et du

CGET, ce portail est le symbole de la démarche collective du réseau : au fil des pages et rubriques sont présentés les singularités des centres et leurs traits communs, les productions individuelles et collectives.



Le Réseau RECI (Ressources pour l'Égalité des Chances et l'Intégration) - <http://reseau-reci.org/>



L'ORIV participe au Réseau RECI (Réseau Ressources pour l'Égalité des Chances et l'Intégration) depuis sa création en 2005.

Le réseau était, en 2017, composé de cinq structures assurant une fonction ressources dans le domaine de l'immigration, de l'intégration et/ou de la prévention des discriminations, à savoir : AVDL (Association Villeurbanaise pour le Droit au Logement), COFRIMI (Conseil et Formation sur les Relations Interculturelles et les Migrations), ESPACE (Espace de Soutien aux Professionnel·les de l'Accueil et du Conseil aux Étrangers), IREV (Institut régional de la Ville), ORIV.

Il s'est réuni à quatre reprises (16 et 17 février 2017 à Reims, 18 et 19 mai 2017 à Villeurbanne, 11 et 12 septembre 2017 à Paris et 30 novembre et 1^{er} décembre à Lille).

La fonction documentaire au sein du Réseau

Le portage d'une base documentaire commune est l'objectif principal du Réseau RECI. La mutualisation de l'activité documentaire des

centres de ressources composant le Réseau constitue l'activité de base du Réseau RECI. Elle consiste en un travail de veille et d'alimentation de la base de données bibliographiques commune.

Un panorama de la presse dans les champs de l'intégration, de l'immigration et de la prévention des discriminations (cf. page 15)

Un programme de travail commun

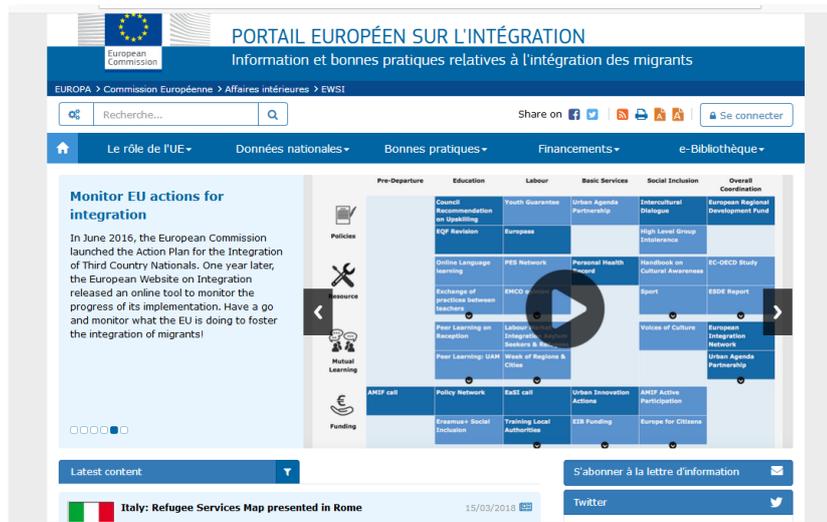
Le Réseau permet la structuration de travaux en commun. L'ORIV a plus particulièrement travaillé dans les deux chantiers présentés ci-dessous.

Dans le champ de la prévention des discriminations, en s'appuyant sur les ressources disponibles, le Réseau RECI a dressé un état des savoirs. La note rend compte de nouvelles pistes pour appréhender et objectiver les phénomènes de discrimination et des retours d'expérience en termes de méthodes de prévention et de lutte contre les discriminations.

Dans le champ de l'intégration, une note partant de contextes locaux visait à souligner la diversité des territoires en termes de mise en œuvre des parcours d'installation des primo-arrivants. Au-delà de la mise en ligne sur le site internet, elle a été diffusée à tous les correspondants régionaux du territoire, de la DRDJSCS, de la DDCS ou du SGAR.

La réflexion s'est poursuivie autour de la mobilisation du travail social dans le cadre des parcours d'intégration. Sujet qui donnera lieu à une production en 2018.

Le portail européen sur l'intégration



Depuis avril 2009, la Commission européenne a lancé un portail consacré à l'intégration des ressortissants de pays tiers, dans les 28 pays membres de l'Union Européenne : <http://ec.europa.eu/ewsi/fr/>.

Ce portail a pour ambition de proposer un forum à l'ensemble des acteurs qui travaillent sur les questions d'intégration des pays membres, afin d'échanger des ressources, des contacts et des informations sur des pratiques d'intégration.

Un réseau composé de 28 coordinateurs nationaux et d'un expert européen de l'intégration (Migration Policy Group – MPG) alimente quotidiennement le Portail.

En France, le réseau RECI, et en son sein l'ORIV, assure le pilotage et la coordination du projet. Cette action consiste à recenser et à valoriser les ressources (actualités, documents, événements), à rédiger des « notes thématiques » (dont les sujets sont définis par la Commission Européenne), à élaborer des fiches qui présentent des expériences novatrices sur le thème de l'intégration entendue au sens large, donc incluant la notion de discrimination. Il s'agit également d'assurer la promotion du portail européen sur l'intégration. Cette action a été reconduite en 2017 et s'est appuyée sur les actions de veille et information sur les ressources.

En 2017, le Réseau RECI a mis en ligne sur le portail **10 actualités** (« news ») et **5 documents**.

Des résumés analytiques détaillent le contenu de l'information donnée ou des rapports présentés et permettent de se saisir rapidement des informations proposées. Dans un deuxième temps, les internautes ont la possibilité de consulter les articles, les documents présentés, de manière plus détaillée.

En revanche, contrairement à 2016, le réseau RECI n'a pas valorisé d'expériences novatrices sur le portail, la structure qui gère le portail n'étant pas en capacité de les valider pour qu'elles soient mises en ligne rapidement.

En 2017, les coordinateurs nationaux ont été sollicités, par la Commission Européenne, pour contribuer à la rédaction d'une note d'analyse sur « L'intégration des étrangers ressortissants de pays tiers ». Le Réseau RECI a apporté sa contribution à cette note. Il s'agissait de présenter la politique d'intégration menée par la France (historique, statistiques, publics visés, acteurs concernés...). En parallèle, le Réseau a effectué la mise à jour de la fiche qui présente de manière synthétique, la législation, les acteurs de cette politique...

Pour valoriser les ressources mises en ligne sur le portail, ainsi que les actualités sur les questions d'intégration en France, le Réseau RECI alimente un compte twitter :

<https://twitter.com/EWSIFrance>

ANNEXE 1

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ORIV

Administrateurs-trices élus-es lors de l'Assemblée Générale du 31 mars 2017
Sont soulignés dans la liste ci-dessous, les membres du Bureau ainsi que leur fonction.

Personnes Morales

- Actions Citoyennes Interculturelles (ASTU), *représentée par Haydar KAYBAKI et/ou Muharrem KOC*
- CIMADE *représenté par Pierre GREIB, Vice-Président*
- Ecole Supérieure en Travail Educatif et Social de Strasbourg (ESTES) *représentée par Bruno MICHON, Secrétaire-adjoint*
- Institut Supérieur Social de Mulhouse (ISSM) *représenté par Chantal MAZAEFF*
- Jeunes Equipes d'Education Populaire (JEEP) *représentée par Paul KERN*
- Ligue Internationale Contre le Racisme et l'Antisémitisme (LICRA) *représentée par Christine LAEMMEL*
- THEMIS *représenté par Guillaume ALBERT*
- Union Départementale de la Confédération Syndicale des Familles (UD.CSF) *représentée par Francine STROBEL*
- Union Régionale des Associations Familiales (URAF) *représenté par Guy DIDIER*

Personnes physiques

- Maurice BLANC
- Nathalie CHAMAGNE
- Daniel CHINAGLIA
- Sébastien DASSONVILLE
- Naouel EL MAHROUG
- Brigitte FICHET
- Michel FOUDRAT, Vice-Président
- Marie-Christine GINDENSPERGER, Assesseure
- Guy GIRAUD
- Florence GRAFF-VALLAT
- Francis GRANDJEAN, Trésorier-Adjoint
- Sylvie JAECKLE, Présidente
- Emilie JUNG
- François LAFLAHI
- Véronique LEROUX
- Dan LIAU, Trésorier
- Jacqueline MAURY, Secrétaire
- Dalila SAIDI
- Richard SANCHO
- Guy SCHMITT
- Rudi WAGNER, Vice-Président



2017

Observatoire
Régional de
l'Intégration
et de la Ville,
Grand Est

1 rue de la Course
67 600 Strasbourg

tél : 03 88 14 35 89
fax : 03 88 21 98 31

contact@oriv.fr
www.oriv.org

association de droit
local (loi 1908) inscrite
au Tribunal d'instance
de Strasbourg
volume LXXIV n°127
APE : 9499Z
SIRET : 408 211 159 000 12